



Le SG de l'OAPEC optimiste pour le marché pétrolier en 2022

p.3

CIBLAGE DES SUBVENTIONS ET BAISSÉ DE L'IRG SONT EN COURS
Réforme sociale, les objectifs du « futur » se précisent !



© Photo : D.R

Pour donner un coup de pouce accéléré au pouvoir d'achat des Algériens et les soulager face à l'inflation, le Gouvernement acte la révision de l'Impôt sur le Revenu Global (IRG), prévu dans le texte de la loi de Finances 2022 et devrait être perceptible dès ce mois de janvier. Quelques jours après l'entrée en vigueur de la LF 2022, le 1^{er} janvier en cours, la Direction générale des impôts met en ligne le nouveau barème de l'IRG rendant possible la mesure de l'impact de cet ajustement dans chaque tranche de revenu sur le stimulateur de la DGI, au même titre que les taux d'impositions y correspondant.

p.2

ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ
138 dossiers de paiement des dettes validés par l'ANADE

p.2



COMMERCE
L'Etat s'engage à soutenir les secteurs productifs disposant de capacités d'exportation

p.3

PRATIQUES COMMERCIALES ILLICITES



Près de 5.000 spéculateurs derrière les barreaux

p.4

AGRICULTURE

«Renforcer le stock de pomme de terre»

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Abdelhafid Henni, a appelé, dimanche, les professionnels et les opérateurs à doubler d'efforts en vue de renforcer le stock de régulation de la pomme de terre afin de répondre aux besoins de consommation, notamment durant la période de soudure s'étalant entre mars et avril.



PÊCHE

Les doléances des citoyens informatisées

Le ministère de la Pêche et des Productions halieutiques a dévoilé, dimanche, l'adoption d'un système informatique pour le suivi des doléances émanant des citoyens, assurant du transfert des requêtes aux services compétents en vue de leur prise en charge.

AGRESSION DE JOURNALISTES

Belmadi espère «que justice sera faite»

«J'ai appris l'incident ce matin très brièvement sans trop d'explications. C'est une très mauvaise nouvelle, le Cameroun est un pays d'accueil, on a été surpris par l'incident. J'espère que c'est plus de peur que de mal, et j'espère aussi que justice sera faite. Mon soutien total aux journalistes», a indiqué hier le sélectionneur national Djamel Belmadi, lors d'une conférence de presse tenue au stade de Japoma à Douala

Ciblage des subventions et baisse de l'IRG sont en cours

Réforme sociale, les objectifs du «futur» se précisent !

Pour donner un coup de pouce accéléré au pouvoir d'achat des Algériens et les soulager face à l'inflation, le Gouvernement acte la révision de l'Impôt sur le Revenu Global (IRG), prévu dans le texte de la loi de Finances 2022 et devrait être perceptible dès ce mois de janvier.

Quelques jours après l'entrée en vigueur de la LF 2022, le 1^{er} janvier en cours, la Direction générale des impôts met en ligne le nouveau barème de l'IRG rendant possible la mesure de l'impact de cet ajustement dans chaque tranche de revenu sur le stimulateur de la DGI, au même titre que les taux d'impositions y correspondant. Les ménages devraient profiter aussi du nouveau dispositif de compensation monétaire prévu en remplacement au système des subventions publiques qui ont siphonné les caisses de l'Etat durant de longues années.

Mais pas dans l'immédiat, selon les déclarations du directeur général du budget au département des Finances, Fayed Abdelaziz, qui a expliqué lors d'une journée d'information sur «les nouvelles dispositions de la LF 2022», organisée par la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI), avant-hier que la mise en œuvre de ce nouveau système de transferts monétaires ciblés «va se faire de manière progressive, de façon à avoir une adhésion de la population à cette procédure». «Pour mettre en œuvre cette décision, une commission spécialisée sera créée pour traiter ce dossier», a-t-il ajouté, affirmant que «le système national actuel de subventions allait connaître un changement, via des outils numériques statistiques et techniques». Ce qui permettra de gagner du temps dans le traitement du fichier des ménages ciblés et d'accéder facilement aux statistiques numériques.

«On travaille sur le système d'information avec l'appui de modèles de ciblage calculables ajouté à un grand fichier au niveau du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales et l'Aménagement du Territoire, lié à l'état civil et au revenu», a-t-il indiqué estimant que «le futur programme de subvention ciblé s'appuiera sur un système déclaratif permettant aux ménages de déclarer leurs



■ La loi organique des lois de Finances (loi 18-15), «entrera en vigueur à partir de 2023 et pose les jalons de cette réforme en cours, pour permettre à l'Etat de mieux dépenser». (Photo: DR)

moyens éligibles à la compensation monétaire. Par la suite, des contrôles seront opérés au niveau local et national, et ce, en aval. Ainsi retenir et renforcer la transparence dans l'octroi des com-

Entreprises en difficulté 138 dossiers de paiement des dettes validés par l'ANADE

■ L'Agence nationale d'appui au développement de l'entrepreneuriat «Anade» (ex-Ansej) a validé 138 dossiers supplémentaires pour le paiement des dettes des entreprises en difficulté, a indiqué dimanche un communiqué du ministère délégué chargé des micro-entreprises, précisant que l'opération se poursuivra jusqu'au parachèvement de l'examen de toutes les demandes. «La 33^{ème} séance de travail de la Commission de garantie, composée des représentants du Fonds de caution mutuelle de garantie risques/crédit jeune promoteur accordés aux porteurs de projets et de l'Anade, en charge de l'examen de ces dossiers, a été tenue dans le cadre de la mise en œuvre des axes de la nouvelle stratégie de relance du dispositif de l'Anade et de prise en charge des micro-entreprises en difficulté, à travers le remboursement de leurs dettes ou la relance de leurs activités, au cas par cas», note le communiqué.

Lors de cette séance, tenue au siège de l'agence, 557 dossiers soumis par les représentants des banques des wilayas de Blida, Boumerdès, Aïn Témouchent et Ouargla. Suite à quoi, 138 dossiers de remboursement ont été validés, avec un montant de plus de 26 milliards de centimes. Quelques 398 dossiers ont été reportés, les entreprises concernées étant en activité, pour les réexaminer et leur offrir l'accompagnement nécessaire par l'Anade, à travers le rééchelonnement de leurs dettes et l'octroi de plans de charge pour relancer leurs activités sur la base des accords conclus. Ce sont 21 dossiers de micro-entreprises qui ont été définitivement réglés à travers le remboursement de leurs dettes auprès des banques et de l'Anade. Le nombre global des micro-entreprises en difficulté, dont les dossiers ont été examinés durant 33 séances, s'élève à 17.000 dossiers, a conclu le communiqué.

Pour rappel, l'Agence nationale d'appui au développement de l'entrepreneuriat «Anade» (ex Ansej) a validé 107 dossiers supplémentaires pour le paiement des dettes des entreprises en difficulté, a indiqué la semaine dernière un communiqué du ministère délégué chargé des micro-entreprises, précisant que l'opération se poursuivra jusqu'au parachèvement de l'examen de toutes les demandes. «La 32^e séance de travail de la commission de garantie, composée de représentants du Fonds de caution mutuelle de garantie risques/crédit jeune promoteur accordés aux porteurs de projets et de l'Anade, en charge de l'examen de ces dossiers, a été tenue dans le cadre de la mise en œuvre des axes de la nouvelle stratégie de relance du dispositif de l'Anade et de prise en charge des micro-entreprises en difficulté, à travers le remboursement de leurs dettes ou la relance de leurs activités, au cas par cas», a dévoilé la même source.

Djamila Sai

REPÈRE

**Consulat
Réouverture
du Consulat général
d'Algérie à Tripoli**

Le Consulat général d'Algérie à Tripoli a rouvert ses portes dimanche, en présence de l'ambassadeur d'Algérie en Libye, Slimane Chenine, du Consul général Aïssa Romani et de représentants de la communauté nationale établie en Libye. Cette étape importante s'inscrit dans le cadre de la concrétisation de l'engagement des autorités algériennes à prendre en charge au mieux la communauté nationale établie à l'étranger.

Elle s'inscrit également dans le cadre du renforcement des relations de coopération entre les deux pays et de la consolidation des liens fraternels et de la communication entre les deux peuples frères.

A cette occasion, les membres de la communauté ont salué cette démarche, approuvant cette décision, qui permet aux autorités de se rapprocher de ses membres et de répondre à leurs préoccupations.



sur les différents secteurs notamment ceux de l'éducation, de la santé et de l'eau, considérés comme des priorités», mettant en avant les efforts des pouvoirs publics pour l'assainissement des finances publiques par l'engagement d'une réforme financière globale.

«La réforme budgétaire vise à changer de paradigme, passant du budget programme au budget résultat», a-t-il souligné, évoquant, dans ce sens, «l'assainissement des comptes d'affectation spécial (CAS) qui étaient au nombre de 68 en 2019 avant que 36 d'entre eux soient clos. Cette opération d'assainissement entre dans le cadre d'une meilleure transparence dans le financement des politiques publiques», a-t-il certifié. Concernant la loi organique des lois de Finances (loi 18-15), il a fait savoir qu'elle «entrera en vigueur à partir de 2023 et pose les jalons de cette réforme en cours, pour permettre à l'Etat de mieux dépenser».

Samira Takharboucht

Voir sur Internet
www.lnr.dz.com

Malgré la propagation de nouveaux variants du Covid-19 Le SG de l'OAPEC optimiste pour le marché pétrolier en 2022

Le secrétaire général de l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (OAPEC), Ali Sabt Ben Sabt, a affirmé, dimanche, que la reprise du marché pétrolier devrait se poursuivre en 2022, soulignant que «l'impact des variants du Coronavirus sera faible».

A l'occasion du 54^{ème} anniversaire de sa création, l'OAPEC a publié une déclaration où son secrétaire général, M. Ben Sabt, a indiqué que «la relance de l'économie mondiale continuera dans sa lancée et aura un impact positif sur le marché pétrolier en 2022, malgré la conjoncture actuelle marquée par l'inflation, les interruptions dans la chaîne d'approvisionnement, les échanges commerciaux continus et leur impact sur les besoins en carburant pour l'industrie et les transports». Dans ce contexte, «les prévisions annoncent une augmentation de la demande mondiale de pétrole en 2022 et un faible impact des variants du Coronavirus qui sera de courte durée, d'autant que le monde sera mieux équipé pour gérer la pandémie du Coronavirus et ses défis», a expliqué le secrétaire général.

Il a, d'ailleurs, souligné que l'évolution du marché mondial du pétrole avait jeté une ombre sur les niveaux de performance économique des Etats membres de l'OAPEC en 2021. Ainsi, leurs niveaux de production dans les secteurs pétroliers ont augmenté de manière significative ainsi que leurs recettes pétrolières qui sont l'une des plus importantes sources de revenu national et qui contribuent à la réalisation du développement durable, ont augmenté dépassant leurs niveaux



■ Les sociétés arabes issues de l'Organisation ont contribué à l'essor de l'industrie pétrolière arabe, et ce, à travers les projets pétroliers communs ou individuels. (Photo : D.R)

d'avant la pandémie. Evoquant l'anniversaire de création de l'OAPEC, M. Ben Sabt a rappelé que la création de cette organisation arabe avait pour objectif de réaliser les aspirations des pays membres pour le développement de la coopération et l'échange d'expériences dans le secteur de l'industrie pétrolière, et ce, afin de réaliser les intérêts économiques communs à même de contribuer aux efforts de développement socio-économique des pays membres de l'organisation. L'Organisation a réussi à créer plusieurs sociétés arabes pétrolières, à leur tête la compagnie arabe de transport maritime pétrolier (1972, Koweït), la compagnie arabe de la construction et de la réparation navales (ASRY) (1973, Manama, Bahreïn), la Société

arabe des investissements pétroliers (Apicorp) (1974, Khobar, Arabie Saoudite), la société arabe de services pétroliers (1975, Tripoli, Libye) et l'Institut Arabe de la Formation Pétrolière (1978, Baghdad, Iraq), a poursuivi le même intervenant.

Les sociétés arabes issues de l'Organisation ont contribué à l'essor de l'industrie pétrolière arabe, et ce, à travers les projets pétroliers communs ou individuels, outre le financement des projets pétroliers dans nombre de pays arabes membres ou non membres de l'Organisation, a-t-il ajouté. M. Ben Sabt a relevé l'attachement de l'organisation à développer ses relations internationales avec les différentes organisations régionales ou internationales spécialisées dans

l'énergie et l'économie, et ce, dans l'objectif d'éclaircir la position de ses pays membres concernant les derniers développements et les perspectives futures dans l'industrie énergétique en général et pétrolière de manière en particulier. L'Organisation, selon M. Ben Sabt, suit de près les développements récents enregistrés dans le domaine de l'industrie pétrolière mondiale, et observe toute répercussion potentielle sur les économies des Etats membres, à travers les études et rapports techniques et économiques qu'elle prépare à cet égard, en élaborant, notamment, des études techniques et économiques sur l'industrie pétrolière, gazière et énergétique à raison de 10 études par an.

Djamila Sai

Commerce

L'Etat s'engage à soutenir les secteurs productifs disposant de capacités d'exportation

Dans le cadre de la relance économique dans le pays, le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations a indiqué que «l'Etat s'engage à apporter le soutien nécessaire aux secteurs productifs disposant de capacités en matière d'exportation».

En effet, en déplacement dans la wilaya de Biskra (Sud du pays), le ministre du Commerce n'a pas manqué d'encourager les investisseurs locaux leur demandant de multiplier les efforts afin qu'ils puissent non seulement couvrir le marché national mais à exporter les produits algériens vers l'étranger.

Comme on le sait le ministre du Commerce s'est rendu dans la wilaya de Biskra accompagné du ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Mohamed Abdelhafid Henni.

Le ministre du Commerce a visité plusieurs stands du Salon des Produits Agricoles et de la Promotion des Exportations, organisé dans le complexe touristique thermal Sidi Yahia dans la ville de Biskra, dans le cadre

d'une visite de travail qu'il avait entamée dimanche dans cette wilaya.

Ce dernier a indiqué que son département ministériel «s'emploie en coordination avec les secteurs gouvernementaux concernés à revoir les cadres juridiques garantissant la mise en place de mesures plus efficaces pour inciter les secteurs productifs à accroître leur compétitivité et à investir les marchés extérieurs dans le cadre de la politique d'appui appliquée sur le terrain».

L'Algérie est déterminée à promouvoir l'investissement, à travers la révision de la loi sur l'investissement qui accorde au Grand Sud les avantages à même de créer des postes d'emploi et de développer la région, en encourageant les investisseurs locaux et étrangers à concrétiser des projets selon le principe gagnant-gagnant pour gagner des parts de marché au sein de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), a-t-il expliqué. Concernant les capacités de production nationales et locales,

le ministre a précisé que l'Algérie se maintenait parmi les cinq premiers producteurs de dattes au niveau mondial, soulignant que le volume des exportations de ce produit au cours des 11 premiers mois de 2021 avait atteint plus de 70 millions USD, tandis que le volume des exportations hors hydrocarbures avait atteint 4,52 milliards USD durant la même période, soit une hausse de 128% par rapport à 2020.

Accompagné du ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Mohamed Abdelhafid Henni et du directeur général des Douanes algériennes, Noureddine Khaldi, le ministre du Commerce s'est promené à travers les différents stands du Salon, où sont exposés les produits agricoles et autres produits industriels, et ce, dans le cadre d'une visite de deux jours prévue dans cette wilaya, au cours de laquelle plusieurs unités de production seront également inspectées au chef-lieu de wilaya et dans la commune de M'ziraa.

Moncef Redha

PATICIPATION

16^{ème} forum de la Coopération arabo-turque

L'Algérie confirme sa participation

L'Algérie prendra part à la 16^{ème} édition du forum de la Coopération arabo-turque qui se tiendra du 25 au 28 janvier courant à Istanbul (Turquie), a indiqué l'Agence nationale de promotion du commerce extérieur (Algex).

Organisé par l'Association d'affaires arabo-turque (TURAP), en coopération avec le ministère turc du Commerce, ce forum verra la participation d'un certain nombre d'ambassadeurs et de consuls arabes en Turquie, a précisé Algex sur son site web.

Le forum de la Coopération arabo-turque est une plateforme d'échange qui permet de promouvoir l'investissement et le partenariat afin de consolider les relations de coopération entre la Turquie et les pays arabes, a ajouté la même source.

A cet effet, Algex a invité tous les opérateurs économiques opérant dans les domaines de la construction, de l'investissement immobilier, des matériaux et technologies de construction, de la décoration intérieure et de l'ameublement, à soumettre leurs candidatures pour prendre part à la 16^{ème} édition du forum de la Coopération arabo-turque en Construction & Investissement Immobilier, ainsi que la 7^{ème} édition du Salon des matériaux de Construction, des Technologies, du Design d'Intérieur et de l'ameublement.

Les opérateurs sont, ainsi, invités, selon l'Agence, à «participer activement à la stratégie de l'Etat visant à s'ouvrir à de nouveaux horizons d'investissement et d'exportation, et à saisir les opportunités de partenariat dans le cadre du principe gagnant-gagnant avec la Turquie et tous les pays participant à cet événement».

En outre, l'Agence a fait savoir qu'en marge de cette rencontre, une mission d'hommes d'affaires algériens et arabes sera organisée dans le cadre de la 7^{ème} édition du Salon des matériaux de construction, des technologies, du design d'intérieur et de l'ameublement. Algex a, par ailleurs, rappelé que la 15^{ème} édition a vu la participation de 226 exposants turcs, en plus de 957 entreprises et hommes d'affaires venus de 22 pays arabes. Il s'agit entre autres de l'Algérie, le Bahreïn, les Emirats Arabes Unis, la Palestine, l'Iraq, le Qatar, le Koweït, la Libye, le Liban, l'Egypte, la Mauritanie, la Somalie, le Soudan, la Tunisie, Oman, la Jordanie et le Maroc.

D'autres pays non arabes, notamment l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, la Moldavie et la Russie, ont pris part à cette édition.

Le forum vise à renforcer le partenariat entre les opérateurs turques et leurs homologues arabes.

Manel Z

BRÈVE

Justice

Début du procès de Sellal et de son directeur de cabinet

Le procès de l'ancien Premier ministre, Abdelmalek Sellal, de son ancien directeur de cabinet, Mustapha Rahiel, de l'ancien chef du protocole à la Présidence de la République, Mokhtar Reguieg, et d'anciens ministres, poursuivis dans une affaire de corruption, a débuté lundi au Pôle pénal économique et financier du Tribunal de Sidi M'hamed (Alger). Sont également poursuivis dans cette affaire les anciens ministres de l'Agriculture, Abdelkader Bouazghi, Abdelkader Kadi et Abdelwahab Nouri, des Transports et des Travaux publics, Boudjemaa Talaï et Abdelghani Zaâlane, et l'ancien wali d'Alger, Abdelkader Zoukh.

Des hommes d'affaires sont également poursuivis dans cette affaire.

Agence

Pratiques commerciales illicites

Près de 5.000 spéculateurs derrière les barreaux

La guerre à la spéculation des prix des produits de base sur le marché national est entrée dans sa troisième année. Durant les deux dernières années, la lutte contre la spéculation des prix, la fraude, la pratique commerciale illicite et l'escroquerie a battu des records.

Selon les bilans de lutte contre la spéculation rendus publics par les services de sécurité, près de 5.000 individus, la plupart des commerçants et revendeurs, ont été interpellés et ce, dans le cadre d'une vaste campagne de « nettoyage ».

Tout a commencé en 2020, l'année durant laquelle une grande campagne menée par les Gendarmes et visant les milieux des spéculateurs avait été déclenchée suite à des instructions fermes du président de la République. Depuis, la guerre est ouverte contre les commerçants et revendeurs auteurs de nombreuses affaires de spéculation.

Semoule, farine, huile de table, sucre, pomme de terre et bien d'autres produits alimentaires de premières nécessités, les spéculateurs ont privé les millions de consommateurs algériens des produits alimentaires de base en vue d'en retirer une plus-value ou un bénéfice. Un acte classé criminel, selon les hautes autorités du pays qui, face à cette situation alarmante pouvant déclencher des émeutes, des manifestations et de la grogne des citoyens, ont agi rapidement en déclarant une « guerre » ouverte contre les spéculateurs. D'abord, sur le plan répressif, des milliers de commerçants et revendeurs ont été arrêtés depuis l'année 2020 puis, sur le plan juridique pénal, un arsenal de lois punitives a été mise en



■ Sur le plan répressif, en 2020, quelques 4.454 fraudeurs ont été interpellés dans le cadre de 4.180 affaires traitées, selon plusieurs communiqués rendus publics par la Gendarmerie nationale. (Photo : DR)

place pour contrecarrer les plans diaboliques des spéculateurs. Pas plus tard que samedi dernier, le ministre du Commerce et de la promotion des exportations, Kamel Rezig, a assuré, depuis Oran, que la nouvelle loi contre la spéculation « sera appliquée à la lettre et toute personne stockant l'huile à des fins spéculatives sera traduite en justice ». Une loi qui condamne jusqu'à 30 ans de prison ferme et une amende qui peut atteindre les deux millions de dinars contre chaque personne impliquée dans une affaire de spéculation sur les prix des produits de base.

Sur le plan répressif, en 2020, quelques 4.454 fraudeurs ont été interpellés dans le cadre de 4 180 affaires traitées, selon plusieurs communiqués rendus publics par la Gendarmerie nationale depuis le lancement de la grande campagne de ménage dans les milieux du commerce. En plus de ce nombre considérable, les Gendarmes ont récupéré plus de 3.000 tonnes de produits alimentaires sans parler d'autres produits, tels que les parapharmaceutiques qui sont également de quantités importantes. Durant la

période allant du 9 au 12 avril 2020, 448 affaires liées à la fraude et spéculation ont été traitées par les différentes brigades de la Gendarmerie nationale, durant lesquelles 451 individus impliqués ont été arrêtés, a commenté un communiqué de la Gendarmerie nationale. Le traitement de ces affaires a permis de récupérer plus de 170 tonnes de produits alimentaires, 12,5 tonnes de farine, près de deux tonnes de viandes blanches, près de 100 kilogrammes de viande ovine, 547 bouteilles de liquide parfumé, 1.495 masques médicaux, 122 bouteilles de savon liquide, avait indiqué la Gendarmerie. Selon la même institution de sécurité, cette fois entre la période du 2 au 9 avril 2020, les gendarmes des 48 Groupements ont procédé à l'arrestation de 1.462 spéculateurs impliqués dans la fraude, pratique illicite et spéculation à travers le traitement de 1.306 affaires. Ces opérations ont permis de saisir plus de 245 tonnes de produits alimentaires, plus de six tonnes de viandes blanches, plus d'une tonne de viande rouge, 850 paires de gants médicaux, bouteilles de savon en liquide et bien d'autres

produits alimentaires, avait constaté la Gendarmerie.

Par ailleurs, et durant la période allant du 22 mars au 2 avril 2020, la Gendarmerie nationale avait également annoncé l'arrestation de 2.508 personnes impliquées dans la spéculation sur les prix et ce, à travers 2.426 opérations menées durant la période considérée. En plus de ces arrestations, les Gendarmes ont saisi, 2.483 tonnes et 628 kilogrammes de produits alimentaires, 71.747 litres d'huile de table, 8.273 litres de vinaigre, 179.277 unités d'œufs, 3.057 litres de lait, 1.650 boîtes de lait pour bébé, 478 litres de lait en boîte, 144.607 bouteilles de l'eau, près de 50.000 bouteilles des jus de fruits, 17.686 bouteilles de l'eau gazeuse, 4.988 bouteilles de l'eau de fleurs, près de 25.000 bouteilles de javel, plus de 6.800 bouteilles de savon en liquide et d'autres produits. Concernant les produits parapharmaceutiques, les opérations anti-spéculation menées par la Gendarmerie nationale avaient permis la récupération de 144.550 paires de gants, 1.281 masques médicaux, 258 bouteilles d'alcool médical et 51.000 sparadraps. **Sofiane Abi**

CONCESSIONNAIRES

Au lendemain de la pénurie de l'huile de table

Quatre concessionnaires commerciaux arrêtés

Au lendemain de la nouvelle pénurie de l'huile de table sur le marché national, les services du ministère du Commerce appuyé par les services de sécurité ont mené une véritable razzia dans les milieux des ventes et de stockage de l'huile de table. En tout, 3.378 interventions ont été menées pour éliminer la spéculation sur l'huile de table donnant lieu à l'arrestation de quatre concessionnaires commerciaux chargés d'approvisionner le marché national en huile de table, a fait savoir hier le directeur général des activités commerciales et de l'organisation relevant du ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, en l'occurrence Sami Kali. En effet, dans une intervention sur les ondes de la Chaîne I de la Radio nationale, le représentant du ministère du Commerce, a révélé que les services des agents de contrôle, en collaboration avec les services de sécurité, ont enregistré jusqu'à hier (lundi 10 janvier) quelques 3.378 interventions pour éliminer la spéculation sur l'huile de table, qui a, en outre, permis de dégager 34 rapports de dénonciations contre des spéculateurs et l'arrestation de quatre concessionnaires commerciaux chargés d'approvisionnement, tout en révélant aussi la découverte de plusieurs transactions commerciales non facturées à hauteur de plus de 80 millions de dinars. Le responsable au sein de la tutelle a déclaré à l'émission « L'invité du matin » de la Chaîne I que les agents du contrôle appuyés par les services de sécurité ont découvert un grand plan de la spéculation sur l'huile de table, et ont procédé, après une enquête approfondie soutenue par des perquisitions, à l'arrestation de quatre concessionnaires commerciaux et leur suivi judiciaire conformément à la disposition de la nouvelle loi, pour avoir commis des violations de la loi sur les pratiques commerciales. Selon toujours le directeur général des activités commerciales et de l'organisation, un magasin a été fermé lors de cette enquête et des mesures valables ont été prises à l'égard d'autres magasins, révèle-t-il sur les ondes de la Chaîne I. Dans le même contexte, Sami Kali a affirmé, que tous les espaces de stockage de l'huile de table doivent être déclarés, donnant des données réelles sur le marché et fournissant des informations à la carte, notamment après avoir créé le portail qui permet au professionnel et au commerçant de déclarer facilement toutes les données du marché, en prévision de tout problème. « Au moins on sait où sont nos stocks, notamment les matières essentielles », dira le chargé des activités commerciales et de l'organisation au sein de la tutelle. Dans le même temps, il a rassuré la disponibilité de l'huile de table y compris sa matière première dans un stock actuel suffisant pour plus de quatre mois, affirmant que « le stock actuel de l'huile de table est de plus de 40.000 tonnes comme matière première », rassure-t-il lors de son intervention à la Radio nationale.

Sofiane Abi

Manel Z.

Algérie / Turquie

Renforcement de la coopération dans le domaine agricole

« L'Algérie mise sur le renforcement de la coopération avec la Turquie dans le domaine agricole », a indiqué avant-hier à Oran le directeur des systèmes d'information, des statistiques et de la prospective au ministère de l'Agriculture et du Développement rural, Ahmed Badani.

Selon lui, les opportunités d'investissement turques dans le domaine agricole se multiplient en Algérie, notamment a-t-il cité, l'investissement dans les intrants agricoles, l'emballage, les produits phytosanitaires, la mécanisation, le matériel agricole, le développement de l'irrigation et des cultures fourragères, entre autres.

Dans sa communication intitulée : « Le secteur de l'agriculture et du développement rural en Algérie : capacités et opportunités d'investissement » présentée dans le cadre du Salon des échanges d'investissement algéro-turc, M. Badani a également indiqué qu'il existe de nombreuses opportunités d'investissement dimensionnelles.

Il a évoqué, à ce propos, l'investissement dans le renforcement des produits biologiques, l'exportation de la viande ovine et l'encouragement de la production de viandes rouge et blanche à travers la mise en place

d'une chaîne d'abattoirs. Parmi les autres opportunités d'investissement, il a cité en sus, l'installation d'unités laitières et autres de transformation des huiles, le développement des réseaux de distribution pour commercialiser les produits, le transport de froid et la création d'unités de conditionnement et de conserves.

Dans ce sillage, M. Badani a mis en avant trois filières importantes pourvoyeuses d'opportunités d'investissement et de partenariat bilatéral, dont celles des huiles, dans le domaine de réhabilitation des capacités de production et de création d'unités de transformation des produits gras, ainsi que le développement de la filière huile d'olive.

Le même responsable a fait savoir que le ministère de l'Agriculture et du Développement rural compte également sur le partenariat avec la partie turque dans la filière poeniciculture, et ce, dans le domaine des laboratoires pour la production de palmiers, le conditionnement, la mise en conserve des dattes et la valorisation des produits de dattes et dérivés. Il a abordé la culture saharienne qui offre, selon lui, de nombreuses opportunités d'investissement, notamment la culture des produits pour la production d'huiles tels que le

maïs, le colza, le soja et l'arachide, en plus de la culture de la betterave pour la production de sucre.

M. Badani a révélé que l'accord a été donné pour un projet d'investissement algéro-turc, pour lequel 4.000 hectares ont été consacrés dans la wilaya d'Adrar pour le développement des cultures précitées. A ce propos, il a fait savoir que d'autres demandes d'investissement ont été enregistrées en Algérie dans le cadre du partenariat avec les Turcs et sont à l'étude au niveau des services du ministère. Il a noté, à l'occasion que les exportations agricoles algériennes vers la Turquie ont atteint près de 34 millions de dollars en 2021, en particulier le sucre blanc, les dattes et les engrais, alors que les importations en provenance de Turquie ont dépassé 198 millions de dollars.

Parmi les produits concernés ; l'huile de soja, des outils d'irrigation, des engins et du matériel agricole. Le soutien aux opportunités du partenariat algéro-turc dans le secteur agricole et le renforcement des échanges « sont d'une grande importance et sont disponibles chez les deux parties dans plusieurs domaines », a-t-il déclaré au final.

INFO EXPRESS

**Brandt Algérie
Ouverture de deux nouveaux showrooms à Alger**

Brandt Algérie, filiale du groupe Cevital, spécialisée dans l'électroménager, a procédé à l'inauguration de deux nouvelles boutiques à Alger, qui lui « permettront d'améliorer sa couverture de distribution dans la capitale », indique un communiqué de Brandt Algérie. Les deux nouveaux Brandt stores, respectivement situés à El Biar : Boulevard Fidel et Saint Raphael ex-n°61, actuel boulevard Bourabia, et Texraïne : 42 Rue Mustapha Megnouche Birkhadem, où une large gamme de produits Brandt : réfrigérateurs, lave linges, climatiseurs, téléviseurs, cuisson et petit électroménager seront exposés, précise la même source. « Ces nouvelles adresses, permettront aussi à la marque de se rapprocher davantage de ses consommateurs résidents dans l'Algérie », lit-on dans le communiqué. Pour rappel, Brandt Algérie a mis en place un numéro de service client (3314), opérationnel du dimanche au jeudi de 9h à 17h et le samedi de 9h30 à 16h30. Il permettra de joindre une équipe de professionnels, via un centre d'appel et d'orientation qui répondra à toutes les demandes des particuliers et des professionnels concernant l'entreprise, ses produits, son réseau de distribution, son service après-vente ...

**Météo
Des vents «forts» sur plusieurs wilayas du pays à partir d'hier matin**

Des vents « forts », parfois en « rafales », atteignant ou dépassant 80 km/h ont soufflé sur plusieurs wilayas du pays a annoncé l'Office national de la météorologie (ONM) dans un bulletin météorologique spécial (BMS). Placé en vigilance « orange », le BMS ont concerné les wilayas de Laghouat, Djelfa, M'sila, Biskra, Batna, Khenchela, Tébessa, Oum El Bouaghi, Ouled Djellal, El M'ghair et El Oued où les vents ont soufflé du Nord à l'Ouest avec une vitesse de 60/70 km/h, touchant les 80km/h en rafales..Le même BMS a noté de fréquents soulèvements de sable sur les hauts plateaux et le Nord des Oasis, réduisant «fortement» la visibilité.

Enseignement supérieur

Mise en place d'une feuille de route pour recenser les défis en matière de sécurité technologique

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche technologique, Abdelbaki Benziane a affirmé que la création d'une cellule multisectorielle propre à la veille technologique, permettra de «mettre en place une feuille de route gouvernementale coordonnée», en vue de recenser les défis prioritaires en matière de sécurité technologique nationale.

Dans une allocution qu'il a prononcée à l'occasion de sa supervision de l'installation officielle du groupe de travail de la Commission nationale de veille technologique, le ministre a indiqué que cette composition diversifiée et conjointe entre plusieurs secteurs, permettra de «mettre en place une feuille de route gouvernementale coordonnée qui devra contribuer au recensement des défis prioritaires en matière de sécurité technologique nationale et d'évaluer les capacités dont disposent les différents secteurs, soit humaines ou maté-



M. Benziane, ministre de l'Enseignement supérieur. (Photo : D. R.)

rielles». M. Benziane a en outre ajouté que cette feuille de route permettra aussi «une exploitation conjointe plus efficiente» des équipements et des structures de base, en sus de l'adoption d'une conception unifiée des mécanismes dont la mise en place sera proposée par cette cellule, et ce, en vue d'assurer une sécurité technologique nationale du pays. Le ministre a souligné, à ce propos, que ce groupe placé sous la tutelle du Premier ministre, a été mis en place en application des instructions du président de la

République, Abdelmadjid Tebboune, portant formation d'une cellule de veille technologique et qui s'inscrit au titre d'un ensemble de dispositions qu'il a ordonnées, dans le but de préserver «la souveraineté numérique» du pays. M. Benziane s'est engagé à l'occasion, à œuvrer à «intensifier les efforts, en vue de relever les défis et faire face aux risques désormais induits par la technologie au double plan régional et international».

Premier tour - Coupe d'Afrique des Nations Cameroun 2021

Algérie Vs Sierra Leone / Guinée Équatoriale / Côte d'Ivoire Mobilis au rendez-vous avec les verts

Mobilis partenaire officiel de la Fédération Algérienne de Football (FAF) et de l'Equipe Nationale, encourage les verts à l'occasion de leurs matchs comptant pour le premier tour de la 33e édition de la Coupe d'Afrique des Nations 2021, prévue du 09 janvier au 06 février 2022 au Cameroun. Sacré champion d'Afrique 2019, les guerriers du désert mettront leur titre en jeu au Cameroun, avec l'espoir de le conserver et décrocher une 3e étoile et réaliser le doublé. Versés dans le groupe « E » de cette CAN, les verts entameront cette épreuve continentale, le mardi 11 janvier à 14h00 face au Sierra Leone, au stade Japoma de Douala, avant de défier la Guinée équatoriale, le dimanche 16 janvier

à 20h00, et pour enfin boucler cette première phase face à la Côte d'Ivoire, le jeudi 20 janvier à 17h00 sur le même stade. Vingt-quatre équipes disputeront le tournoi final de la CAN-2021, les deux premiers de chaque groupe et les quatre meilleurs troisièmes se qualifieront pour la phase des huitièmes de finale. Mobilis, fidèle à son engagement d'accompagner et d'encourager l'Equipe Nationale, ne ménagera aucun effort à les soutenir, quelle que soit l'échéance sportive et le lieu de son déroulement. Bon courage et bonne chance aux fennecs.

Dzayer Bladna wel Khedra Dialna

Fête de Yennayer

La journée du mercredi chômée et payée

La journée du mercredi 12 janvier, correspondant à Amenzen Yennayer, jour de l'An amazigh, sera chômée et payée pour l'ensemble des personnels des institutions et administrations publiques, des établissements et offices publics et privés, a indiqué dans un communiqué, la direction générale de la Fonction publique et la Réforme administrative. Cette mesure, applicable conformément à la loi 63-278 du 26 juillet 1963, modifiée et complétée fixant la liste des fêtes légales, concerne également les «personnels des entreprises publiques et privées, tous secteurs et statuts juridiques confondus, y compris ceux payés



à l'heure ou la journée», a précisé la même source. «Toutefois, les institutions, administrations, établissements, offices et entreprises précités, sont tenus de prendre les mesures né-

cessaires pour assurer la continuité des services organisés en mode de travail posté», a précisé la direction générale de la Fonction publique.

INFO EXPRESS

**COVID-19
Faible impact des variants sur le marché pétrolier en 2022**

Le secrétaire général de l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (OAPEC), Ali Sabt Ben Sabt, a affirmé, dimanche, que la reprise du marché pétrolier devrait se poursuivre en 2022, soulignant que l'impact des variants du Coronavirus sera «faible». Dans une déclaration publiée par l'OAPEC à l'occasion du 54e anniversaire de sa création, M. Ben Sabt a indiqué que «la relance de l'économie mondiale continuera dans sa lancée et aura un impact positif sur le marché pétrolier en 2022, malgré la conjoncture actuelle marquée par l'inflation, les interruptions dans la chaîne d'approvisionnement, les échanges commerciaux continus et leur impact sur les besoins en carburant pour l'industrie et les transports». Dans ce contexte, «les prévisions annoncent une augmentation de la demande mondiale de pétrole en 2022 et un faible impact des variants du Coronavirus qui sera de courte durée, d'autant que le monde sera mieux équipé pour gérer la pandémie de Coronavirus et ses défis», ajoute le secrétaire général. M. Ben Sabt a souligné que l'évolution du marché mondial du pétrole avait jeté une ombre sur les niveaux de performance économique des Etats membres de l'OAPEC en 2021. Ainsi, leurs niveaux de production dans les secteurs pétroliers ont augmenté de manière significative ainsi que leurs recettes pétrolières qui sont l'une des plus importantes sources de revenu national et qui contribuent à la réalisation du développement durable, ont augmenté dépassant leurs niveaux d'avant la pandémie. Evoquant l'anniversaire de création de l'OAPEC, M. Ben Sabt a rappelé que la création de cette organisation arabe avait pour objectif de réaliser les aspirations des pays membres pour le développement de la coopération et l'échange d'expériences dans le secteur de l'industrie pétrolière, et ce, afin de réaliser les intérêts économiques communs à même de contribuer aux efforts de développement socioéconomique des pays membres de l'organisation.

Sahara occidental

Biden appelé à annuler la déclaration de Trump

L'expert américain en droit international, Stephen Zunes, a appelé le Président US, Joe Biden, à «immédiatement» annuler la décision unilatérale de son prédécesseur, Donald Trump, de reconnaître la prétendue «souveraineté» du Maroc sur le Sahara occidental, car il en va de la «crédibilité» des Etats-Unis et du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination.

«Pour le bien du peuple du Sahara Occidental et de la crédibilité des Etats-Unis, Biden doit immédiatement annuler la reconnaissance américaine de la conquête du Maroc», a déclaré Stephen Zunes, auteur et professeur de sciences politiques à l'université de San Francisco. Dans un article paru récemment dans le magazine américain «The Progressive», l'expert en droit international rappelle que le Président Joe Biden avait souligné que «tout recours à la force pour modifier les frontières est strictement interdit par le droit international». «Empêcher un pays d'étendre son territoire par la force était un principe fondateur des Nations unies, et il est inscrit dans leur charte», rappelle encore M. Zunes. Ce dernier regrette par ailleurs que malheureusement, «de sérieuses questions se posent quant à savoir si l'administration Biden soutient réellement cette norme juridique internationale fondamentale». Il relève que les cartes de l'Afrique du Nord des Nations



Le Président Biden appelé à annuler la déclaration de Trump.

unies, de National Geographic, de Rand McNally (une société américaine de technologie et d'édition qui fournit des cartes) et autres, dépeignent la nation du Sahara Occidental sur la côte atlantique, située entre le Maroc et la Mauritanie, tandis que les cartes du gouvernement américain, «montrent le pays comme faisant partie du Maroc, sans que rien ne délimite les deux». Le Sahara Occidental - officiellement connu sous le nom de République arabe sahraoui démocratique (RASD) - a été reconnu par 84 pays et est un Etat membre à part entière de l'Union africaine (UA).

Le Maroc a envahi cette nation, alors connue sous le nom de Sahara espagnol, juste avant son indépendance prévue de la domination coloniale en 1975. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale des Nations unies ainsi que la Cour internationale de justice ont tous affirmé officiellement le droit du peuple du Sahara Occidental à l'autodétermination et pendant des décennies, aucune instance internationale ou gouvernement étranger n'a reconnu le Sahara Occidental comme faisant partie du Maroc. Cependant, au cours des dernières semaines de son mandat, l'ex-Président américain Donald Trump a unilatéralement reconnu la prétendue «souveraineté» ma-

rocaïne sur le pays occupé. Dans le même article, l'expert s'est intéressé à la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés du Sahara Occidental. S'appuyant sur les rapports de Human Rights Watch (HRW), Amnesty International et d'autres groupes de défense des droits humains, le professeur américain attire l'attention sur la répression généralisée des militants pacifiques pour l'indépendance du Sahara occidental. Il dénonce l'usage par les forces d'occupation marocaines «de la torture, des passages à tabac, des détentions sans procès et des exécutions extrajudiciaires» contre les Sahraouis. Freedom House a classé le Sahara Occidental occupé par le Maroc deuxième en matière de privation des droits politiques.

Le Makhzen continue de piller ouvertement les ressources du Sahara Occidental

Le régime du Makhzen marocain continue de piller les ressources du Sahara Occidental occupé «sous les yeux de l'ensemble de la communauté internationale» et «avec la complicité de nombreux pays occidentaux», soutient un article publié par le quotidien argentin «La Tinta». Dans cet article publié le 5 janvier courant, le quotidien régional *La Tinta* (paraissant dans la ville de Cordoba, deuxième ville d'Argentine) se fait l'écho du

documentaire intitulé «Ocupacion s.a» qui revient sur le sujet du pillage des ressources naturelles du Sahara Occidental par le Maroc. Les réalisateurs de ce documentaire, de quarante minutes, à savoir la Brésilienne Laura Dauden et l'Espagnol Sébastien Ruz-Cabrera, regrettent le fait que «la spoliation des ressources sahraouies par le Maroc et ses alliés se fasse sous les yeux de l'ensemble de la communauté internationale sans que celle-ci réagisse», écrit le journal argentin. «Bien que diverses décisions internationales aient clairement établi que le Maroc n'a aucun pouvoir sur ces ressources, le régime de Mohamed VI soutenu par un puissant appareil répressif continue de piller les richesses du Sahara Occidental sous les yeux d'un monde qui ne semble pas réagir», déplore aussi les réalisateurs du documentaire, cité par *La Tinta*. Pour rappel, les derniers arrêts du tribunal de l'Union européenne du 29 septembre 2021, ont clairement annulé les accords entre l'UE et le Maroc confirmant ainsi que le Maroc et le Sahara Occidental sont deux territoires distincts et séparés et qu'aucun accord ne peut inclure le territoire sahraoui sans le consentement de son peuple et de son représentant unique et légitime, le Front Polisario.

Kazakhstan

Le Président dénonce une «tentative de coup d'Etat»

Lors d'une réunion de l'OTSC, le Président kazakh a dénoncé une «tentative de coup d'Etat» menée par des «combattants armés», dont certains venus de l'étranger. Il a assuré que «jamais» ses forces n'ouvriraient le feu sur des manifestants pacifiques. S'exprimant le 10 janvier lors d'une session extraordinaire de l'Organisation du traité de sécurité collective (OTSC), le Président kazakh Kassym-Jomart Tokaïev a dénoncé une «tentative de coup d'Etat» de la part de «combattants armés», parmi lesquels certains venaient de l'étranger. Il a précisé que des forces «terroristes» composées d'islamistes, de «criminels», de «cas-seurs» et de «petites frappes», avaient tenté de tirer parti de la mobilisation contre la hausse du prix du gaz pour tenter de renverser le pouvoir. «Des groupes de combattants armés qui attendaient leur moment sont entrés en action. Leur objectif principal est apparu clairement. Il s'agissait d'une tentative

de coup d'Etat», a précisé le Président kazakh. «Jamais nous n'avons utilisé ni n'utiliserons la force militaire contre des manifestants pacifiques», a encore ajouté Kassym-Jomart Tokaïev, ajoutant : «Nous avons réussi à reprendre le contrôle de la situation.» Selon les chiffres du ministère de l'Intérieur kazakh, 26 «criminels armés» et 18 membres des forces de sécurité ont été tués depuis le début des émeutes. Certains agents ont été décapités. Des centaines de blessés sont à déplorer, dans les deux camps. Dans ce contexte, plus de 2 000 soldats de l'OTSC (organisation régionale regroupant, outre le Kazakhstan, la Russie, la Biélorussie, l'Arménie, le Kirghizstan et le Tadjikistan) ont été déployés dans le pays dans le cadre d'une mission de maintien de la paix à la demande du gouvernement kazakh. Kassym-Jomart Tokaïev a précisé que ces troupes se retireraient «bientôt», une fois leur mission remplie.

Cisjordanie

17 Palestiniens arrêtés par l'armée israélienne



Arrestation de plusieurs Palestiniens.

L'armée israélienne a arrêté 17 Palestiniens dans plusieurs gouvernorats de Cisjordanie, dans la nuit de dimanche et tôt en ce matin du lundi, selon les médias palestiniens. Selon les informations, les forces israéliennes ont mené plusieurs opérations dans divers secteurs de la Cisjordanie occupée. Ainsi, 17 Palestiniens ont été interpellés, majoritairement à Bethléem et Jérusalem.

L'armée d'occupation israélienne, note l'agence de presse turque, Anadolu, procède habituellement à des arrestations, lors de descentes nocturnes dans les domiciles des Palestiniens, et les transfère dans des centres de détention établis sur les territoires occupés, avant de les déposer dans des centres d'interrogatoire ou des prisons.

contribution

Crime économique organisé

Une menace pour la sécurité mondiale

Dans le contexte d'un monde de plus en plus globalisé, qui facilite la circulation des personnes et des substances, les groupes de criminalité organisée ont prospéré, posant de nombreux défis aux autorités frontalières où les groupes criminels utilisent souvent des entreprises commerciales licites pour dissimuler leurs activités illicites, par exemple en plaçant de la drogue dans des cargaisons.

Ces organisations criminelles menacent le bien-être économique et social de tous les citoyens aux niveaux national et international.

Combattre le crime organisé et la corruption constituent une des préoccupations majeures des États à la fois pour des questions de moralité et de développement. C'est à ce titre que le commandement de la Gendarmerie nationale algérienne organisera une importante rencontre en présence des institutions stratégiques de nombreux experts, sur le crime organisé sous ses différentes facettes et comment l'Algérie entend lutter contre ce fléau qui menace la sécurité nationale. Les 23/24 février 2021 à Alger, dont il m'a été fait l'honneur d'ouvrir cette importante rencontre dont je tiens à remercier les organisateurs pour la confiance témoignée.

1.-Le fléau du crime organisé dépasse le cadre national, devant le relier aux réseaux internationaux, où existent des liens dialectiques entre certains agents externes et internes dans le cadre crime économique organisé. La lutte contre la corruption, qui concerne tous les pays sans exception, n'est pas une question de lois ou de commissions, montrant clairement que les pratiques au niveau mondial contredisent le juridisme et les discours. Il est illusoire de s'attaquer à la corruption sans un système d'information fiable en temps réel utilisant les nouvelles technologies dont l'intelligence artificielle qui a un impact à la fois sur la gestion du segment sécuritaire, économique des entreprises, des institutions et de nos comportements. Une importante enquête sur plus de 150 pays vient d'être réalisée par d'éminents experts internationaux (juristes, économistes, politologues, et experts militaires) parrainée par l'ONU en octobre 2021 mettant en relief que le montant du crime organisé varierait entre 2 et 5% du PIB mondial estimé à 84 680 milliards en 2020 et selon la Banque mondiale et devrait dépasser les 100.000 milliards de dollars en 2022, ce qui donne entre 2020/2022 1700 et 4230 milliards de dollars contre une estimation pour 2009 d'environ 600 milliards de dollars, les crises économiques amplifiant le trafic, issu du commerce illégal sous toute ses formes: drogue, armes, traite, déchets toxiques, métaux. Se basant sur douze (12) indicateurs de résilience : leadership politique et gouvernance, transparence et responsabilité du gouvernement -coopération internationale, -politiques et législations nationales, -système judiciaire et détention, -forces de l'ordre, intégrité territoriale, - lutte contre le blanchiment d'argent, capacité de réglementation économique, soutien aux victimes et aux témoins, prévention et acteurs non étatiques, l'étude arrive à six conclusions :

Première conclusion, plus des trois quarts de la population mondiale vivent dans des pays où le taux de criminalité est élevé, ou dans des pays où le niveau de résilience face au crime organisé est faible ;



2e conclusion, de tous les continents, c'est l'Asie qui enregistre les niveaux de criminalité les plus élevés ;

3e conclusion, la traite des personnes est le marché criminel le plus répandu au monde; 4e conclusion, les démocraties présentent des niveaux de résilience face à la criminalité plus élevés ; 5e conclusion, les acteurs étatiques constituent les principaux facilitateurs de ces pratiques occultes et obstacles à la résidence face au crime organisé (dont octroi opaque de l'octroi de marchés publics).

6e conclusion, de nombreux pays en conflit et États fragiles sont très vulnérables face au crime. (Pr Abderrahmane Mebtoul Institut français des relations internationales Paris décembre 2013, les enjeux géostratégiques de la sphère informelle au Maghreb).

2.-Ainsi le trafic de marchandises regroupe différentes pratiques : contrefaçon ; piraterie ; falsification ; adultération de produits ; contrebande de produits licites et fraude fiscale. Le commerce illicite génère des bénéfices juteux et ne représente que peu de risques pour les groupes criminels organisés car les peines encourues au titre du commerce illicite sont plus légères que pour d'autres infractions comme le trafic de stupéfiants. Pour combattre efficacement ce fléau, les pays doivent disposer d'enquêteurs spécialisés, de procureurs et de juges dans ce domaine de criminalité, tandis que les groupes criminels organisés disposent de compétences, de réseaux et de ressources logistiques toujours plus perfectionnés, utilisant les nouvelles technologies détournées à des fins criminelles, notamment les sites Internet, les médias sociaux, les appareils mobiles, les places de marché en ligne, le Darknet ou encore les cyber monnaies, posent un problème permanent pour la communauté des services chargés de l'application de la loi. Dans le cadre du crime organisé, je distingue plusieurs segments, pouvant exister des relations dialectiques entre les différents acteurs concernant le trafic illicite.

Premièrement, nous avons le trafic d'armes. Le commerce des armes à feu est empreint d'opacité et oppose le secret d'État à de nombreuses tentatives de transparence selon le groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité GRIP un centre de recherche indépendant en Belgique, dénonce aussi parfois le comportement des industries qu'il accuse de se cacher derrière le secret défense pour justifier des pratiques difficilement acceptables ce qui explique les données contradictoires avec des différences importantes. Ainsi, selon l'ONU, sur la base des données de l'Office des Nations unies contre le crime (ONUDC) le marché international du trafic d'armes est estimé à plus de 1 200 milliards de dollars par an.

Deuxièmement, nous avons le trafic de

drogue. Avec un chiffre d'affaires estimé entre 300 et 500 milliards de dollars, le trafic de drogue est devenu le deuxième marché économique au monde, juste derrière le trafic d'armes.. Si les trafiquants de drogues étaient un pays, leur PIB les classait au 21e rang mondial, juste derrière la Suède. Malgré la répression, l'ONU estime que seuls 42% de la production mondiale de cocaïne sont saisis (23% de celle d'héroïne).

Troisièmement, nous avons la traite des êtres humains. C'est une activité criminelle internationale dans laquelle des hommes, des femmes et des enfants sont soumis à l'exploitation sexuelle ainsi que le trafic d'immigrants Le Gafi (Groupe d'action financière internationale) en 2019 révèle dans une étude que les profits liés à la traite humaine s'élèveraient à 150 milliards de dollars, chiffre multiplié par six en l'espace de 5 ans.

Quatrièmement, nous avons le trafic de ressources naturelles qui inclut la contrebande de matières premières telles que diamants et métaux rares (provenant souvent de zones de conflit) et la vente de médicaments frauduleux potentiellement mortelle pour les consommateurs. Selon Interpol, les revenus de la contrebande de matières premières dépassent les 300 milliards de dollars : environ 20 % pour le pétrole et 38 % des revenus. Les mouvements terroristes consistent en un trafic de matières premières avant le trafic de drogue. Selon le Forum économique mondial, les médicaments contrefaits génèrent 120 à 160 milliards d'euros chaque année.

Cinquièmement, le plus grand défi à la communauté internationale est la cybercriminalité. Les pertes mondiales imputables aux attaques informatiques ont atteint les 1000 milliards de dollars en 2020, soit plus d'1% du PIB mondial. Ces pertes proviennent du vol d'actifs monétaires et de propriété intellectuelle mais également de pertes cachées, souvent omises.

A cet effet, selon une étude d'Interpol, la pandémie de coronavirus a de profondes répercussions sur les cybermenaces dans le monde. Compte tenu de cette situation, la Direction de la Cybercriminalité d'INTERPOL a élaboré en août 2020, un rapport d'évaluation mondial portant sur la cybercriminalité liée au COVID-19 en s'appuyant sur l'accès aux données de 194 pays membres et de partenaires privés afin de brosser un tableau complet de la cybercriminalité liée à la pandémie de COVID-19 : escroqueries en ligne et hameçonnage pour 59%; logiciels malveillants visant à désorganiser (rançongiciels et attaques par déni de service distribué) pour 36% ; logiciels malveillants visant à obtenir des données ; domaines malveillants pour 21%; désinformations et fausses informations, de plus en plus nombreuses, se répandent rapidement dans le public. En synthèse de tous ces trafics, nous avons le blan-

chiment d'argent, processus durant lequel l'argent gagné par un crime ou par un acte illégal est lavé. Il s'agit en fait de voiler l'origine de l'argent pour s'en servir après légalement. Les multiples paradis fiscaux, des sociétés de clearing (aussi Offshore) permettent de cacher l'origine de l'argent. Des techniques de blanchiment d'argent nouvellement émergentes et de plus en plus complexes apparaissent, impliquant l'utilisation du régime du commerce international, des passeurs de fonds, des systèmes alternatifs de transfert de fonds et des structures d'entreprise complexes. D'où l'importance d'un système d'information en temps réel, fondement, impliquant la coordination étroite des institutions de contrôle, dont la réhabilitation de la Cour des comptes, consacrée par la constitution comme organe suprême du contrôle, en léthargie depuis de longues années, y compris les services de sécurité pour protéger l'économie nationale et le renforcement de la coopération au niveau bilatéral, régional et international. Ainsi, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée en décembre 2000 où a été mis en relief les liens entre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, où a été demandé aux Etats membres de se conformer aux dispositions de la résolution et de prendre des mesures préventives et pénales contre le blanchiment d'argent en vue de combattre le financement du terrorisme. (voir Abderrahmane . Mebtoul « l'Algérie face aux trafics et au terrorisme au niveau de la région sahélienne » Ministère de la Défense nationale -Institut de Documentation, d'Évaluation et de Prospective trafic des frontières et la sécurité au Sahel 27 mars 2018)

En résumé, pour l'Algérie concerné par ce fléau qui menace la sécurité nationale et hypothèque le développement futur du pays , le combat contre la corruption, il s'agira d'analyser l'essence et non des actions conjoncturelles qui reproduiront le même mal à terme, donc d'anticiper et de réaliser de profondes réformes pour éviter que de telles pratiques ne se reproduisent, l'arsenal pénal étant en dernier ressort. Ayant eu à diriger en tant que directeur général des études économiques et haut magistrat comme premier conseiller à la Cour des comptes, pour la présidence de l'époque le dossier du bilan de l'industrialisation entre 1965 et 1978, du programme de l'habitat entre 1980/1983 en relations avec le ministère de l'Intérieur et tous les walis nous avons constaté d'importants surcoûts par rapport aux normes internationales, ainsi que du dossier des surestaries avec le Ministère du Commerce. J'avais conseillé à la présidence de l'époque d'établir un tableau de la valeur en temps réel, avec la numérisation des entreprises, du commerce, des banques, de la fiscalité, des domaines, et de la douane et (que certains redécouvrent en 2021) reliant toutes les institutions concernées aux réseaux internationaux (prix, poids, qualité), tableau qui malheureusement n'a jamais vu le jour du fait que la transparence des comptes s'attaquait à de puissants intérêts occulte.

Au sein d'un monde turbulent et instable préfigurant d'importants bouleversements géostratégiques, la lutte contre la corruption est le fondement du retour à la confiance et une nouvelle gouvernance, sans lesquels aucun développement n'est possible, devant combattre la mentalité rentière et réhabiliter le travail et l'intelligence.

**Professeur des universités,
expert international
Dr Abderrahmane Mebtoul**

INFO EXPRESS

Relzane
9 800 nouveaux apprenants intègrent les classe d'alphabétisation

L'Office d'alphabétisation et d'enseignement pour adultes de la wilaya de Relzane comptabilise, au titre de la saison scolaire 2021/2022, pas moins de 9800 nouveaux apprenants, répartis sur 1 200 classes ventilées au niveau de 38 communes, portant l'effectif global à 19 200 apprenants, a indiqué Djamel B., directeur de l'office d'alphabétisation et d'enseignement pour adultes à l'antenne de la wilaya de Relzane. Durant la précédente saison scolaire, 20 000 apprenants, en fin de cycle d'enseignement, avaient obtenu leur certificat d'enseignement de base, parmi lesquels 38 diplômés ont été admis dans des centres de formation professionnels, alors que sept autres suivent actuellement un enseignement à distance en cycle moyen, a indiqué Djamel. L'antenne locale de l'ONAEA espère ouvrir «prochainement» une classe d'enseignement en tamazight au profit des habitants des communes de Sidi M'Hamed Benali, El Morsli, où la langue tamazight est très répandue. A signaler que la majorité de ceux ayant fait le choix d'intégrer les classes d'alphabétisation et d'enseignement pour adultes ont moins de 17 ans et sont animés par une grande volonté de réussir et d'aller jusqu'au bout de leur rêve malgré le poids des années passées loin des bancs de l'école.

N. Malik

Médéa
Exportation de 25 tonnes de lait vers la Turquie

Une cargaison de vingt-cinq tonnes de lait, fabriqué par l'entreprise «Arab Metal», sise à la zone industrielle de Oued-Harbil, ouest de Médéa, a été exportée dimanche vers la Turquie, dans le cadre de la promotion des exportations, a-t-on appris auprès des services de la wilaya. Cette opération est la première du genre, menée par cette entreprise, spécialisée dans la transformation de métaux, en particulier le lait, un mélange de cuivre et de zinc, «très demandé» sur les marchés étrangers, a indiqué la même source, ajoutant que d'autres cargaisons devraient être exportées dans les prochaines semaines. L'entreprise «Arab Metal», installée, depuis 2021, au niveau de la zone industrielle de Oued-Harbil, dispose d'une capacité de production estimée à 8 500 tonnes/an de lait et de cuivre, commercialisée principalement sur le marché national. Celle-ci compte s'orienter, à l'avenir, vers des facilités accordées par les pouvoirs publics, à investir les marchés extérieurs, avec la perspective d'une augmentation de la production, appelée à doubler, dans un futur proche, pour atteindre 1500 tonnes/an, a-t-on conclu.

Après le décès de la jeune fille qui s'est immolée par le feu

La famille de la défunte et la société civile accusent

Les parents de la jeune fille décédée à Aïn M'lila en s'immolant par le feu, et la société civile accusent les responsables de l'EPH d'Aïn M'lila et les deux centres hospitaliers universitaires de Batna et de Constantine d'avoir une grande responsabilité dans la mort de cette dernière. Nos interlocuteurs exigent qu'une enquête soit ouverte à ce sujet et envisagent de porter l'affaire devant la justice.

L'affaire remonte le 13 décembre 2021 lorsque la jeune fille en question âgée de 28 ans s'est rendue à la station d'essence à Aïn M'lila où elle s'est immolée par le feu. Evacuée aux urgences de l'hôpital Slimane-Amirat d'Aïn-M'lila wilaya d'Oum El Bouaghi, la victime a été admise au niveau du service de réanimation. Selon les citoyens qui avaient assisté à la scène, la jeune fille était consciente lors de son évacuation à l'hôpital. Certains paramédicaux de l'hôpital et du service de réanimation ont confirmé



■ La jeune fille qui s'était immolée par le feu à Aïn M'lila.

(Photo : D. R.)

cet état de fait. «Elle était consciente, elle a même demandé de la nourriture», nous a déclaré une infirmière le lendemain, une journée après son immolation par le feu.

Les responsables de l'hôpital d'Aïn-Mlila n'ont pas manqué de nous déclarer qu'ils avaient sollicité les responsables du CHU de Batna et de Constantine pour le transfert de la patiente au service des brûlées. Malheureusement, cet état de fait n'a pas eu lieu, les responsables des deux Centres hospitaliers universitaires (CHU) de Batna et de Constantine auraient refusé de prendre en charge la patiente évoquant le manque de place. «Nos demandes de transfert de la patiente ont essuyé des avis défavorables», ont indiqué les responsables de l'EPH d'Aïn M'lila. Comme nous l'avons indiqué dans nos précédentes éditions, M. Abderrahmane Benbouzid a multiplié les directives à travers lesquelles, il a

ordonné aux chefs des établissements de santé de ne pas refuser l'hospitalisation des patients, notamment ceux dont l'état de santé nécessite une prise en charge immédiate. Malgré les instructions du ministre de la Santé et de la Réforme hospitalière, il semble que le message n'a pas été bien compris par certains responsables d'établissements publics ou privés. A l'époque, le directeur de la santé d'Oum El Bouaghi nous a confirmé qu'il aurait pris attache avec son collègue de Constantine lui demandant d'intervenir pour ce cas. Malheureusement, la victime n'a pas été transférée, elle est restée au niveau de l'EPH d'Aïn M'lila. «La santé de la jeune fille s'est dégradée faute de recevoir des soins appropriés par des médecins spécialisés en la matière», nous a indiqué une parente de la victime. Cette dernière a même fait savoir que le grattage du corps de la patiente et les opérations chirurgicales ont aggravé

l'état de santé de la victime. C'est le même constat de plusieurs représentants de la société civile qui montrent du doigt les responsables des trois structures de la santé. Plusieurs représentants de la société civile exigent l'ouverture d'une enquête pour déterminer les responsabilités de chacun dans cette affaire. «La maman et les sœurs de la victime souhaitent également l'ouverture d'une enquête et disent qu'ils gardent le droit de porter l'affaire devant le tribunal compétent. Le directeur du CHU de Batna avec qui nous sommes entretenus à ce sujet a indiqué que l'administration ne gère pas les procédures relatives à la prise en charge des malades. Le directeur de l'EPH d'Aïn M'lila a refusé de s'exprimer au téléphone à ce sujet. Par ailleurs, nos tentatives visant à rentrer en contact avec le directeur du CHU de Constantine sont restées sans résultat.

Moncef Redha

Mostaganem

Une autre vision de la planification urbaine

→ Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville Mohamed Tarek Belaribi a appelé samedi à partir de Mostaganem à l'adoption d'une autre vision de planification urbaine pour faire face à la contrainte du foncier. En réponse aux préoccupations des autorités locales en ce qui concerne le quota de 5 000 logements pour cause de non disponibilité d'assiettes foncières, le ministre a estimé qu'il convient d'adopter une autre vision en matière de planification urbaine et de s'orienter vers la création de villes satellites ou de grands pôles autour des grandes villes pouvant contribuer à régler cette problématique dans les prochaines années. Il a fait observer à ce sujet que «lorsqu'il n'existe aucun obstacle de nature juri-

dique des assiettes foncières, il importe d'accélérer les études des plans d'orientation d'aménagement et d'urbanisme et les adopter et de réfléchir, dans le cas échéant, à la création de villes satellites pour satisfaire les besoins en matière de logements et d'équipements publics». Après s'être enquis des programmes d'habitat de 1 088 logements publics locatifs (LPL), de 600 logements de type location-vente (AADL) et celui des 100 logements promotionnels aidés (LPA), le ministre a souligné que la wilaya de Mostaganem a bénéficié d'un important programme ayant permis l'attribution de 5 000 logements l'année passée, le lancement des travaux de 6 000 autres unités en plus d'un quota de 5 000 logements pour l'année

en cours. M. Belaribi s'est enquis du projet d'aménagement urbain de «Si Zehaf», localité rattachée à la commune de Boudinar, la seule parmi 106 localités classées zones d'ombre. Celle-ci a bénéficié, dans le cadre du programme de développement d'urgence, de 71 projets pour une enveloppe financière globale de 1,2 milliard DA, selon les explications fournies par le responsable du secteur. Le ministre qui s'était rendu au pôle «Les salettes» pour s'enquérir des projets d'investissement touristique, a félicité les autorités locales de Mostaganem pour avoir réussi «en un temps record» à lever les contraintes administratives qui faisaient obstacle à la mise en exploitation de 61 projets d'investissements devant générer 3 000 postes

d'emploi. Auparavant, Tarek Belaribi a présidé une cérémonie symbolique de remise des clefs de 202 logements comprenant 174 unités AADL, 28 autres de type LPL qui concernent les communes de Hassiane et de Benabdelmalek Ramdane, ainsi que 73 décisions d'aide à l'habitat rural au profit des agents de police. Le ministre a présidé également une cérémonie de signature d'une convention entre l'OPGI de la wilaya de Mostaganem et l'antenne de wilaya de l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (ANADE), ainsi que la remise à plusieurs micros entreprises des offres de service concernant le gardiennage, l'entretien et la maintenance des cités d'habitation. ■

Courrier

Monsieur Amari Abdelmalek

Adresse : Cité 130 Logts Bt (C12)

N° 01 Ain Benian - Alger

A l'attention de Monsieur le ministre de la Justice

Objet : Requête contre une erreur judiciaire

Monsieur le ministre, je suis un moudjahid qui a beaucoup donné à ce pays et je suis une personne handicapée, en criant à l'aide, j'espère que vous écouteriez mon cri et que vous me rendriez justice en me restituant mon droit volé par la force. Monsieur le ministre, un richard, maftrat, un colonel véreux en retraite, un notaire malhonnête et un magistrat aux compétences douteuses, ainsi qu'un comportement socioprofessionnel juridique qui en plus d'une moralité agressive se sont coalisés contre un honnête citoyen sans défense ni protection juridique. Tout ceci, pour cacher une affaire de blanchiment d'argent sale, cette affaire s'inscrit dans une opération de vente d'un lot de terrain dans l'indivision appartenant à de nombreux héritiers. La plupart de ces ayant droits décident de se faire représenter par M. Kechida Naguib, auprès de l'acquéreur à savoir M. Khedam Mohamed Ahmed, promoteur immobilier dont ci-joint l'acte de vente daté du 29 mars 2014, ainsi que l'acte des avances daté aussi du 6 mars 2014, établi par le notaire en l'occurrence M. Miloudi Samir. Me concernant Amari Abdelmalek, j'ai signé un mandat à l'attention de M. Kechida Naguib du fait

de mon invalidité pour me représenter en lieu et place de me ramener les chèques correspondant à mon dû sur ladite vente de ce terrain. Hélas, la malhonnêteté de ces trois individus est apparue au grand jour. M. Kechida se permet d'aller encaisser en mon lieu et place les chèques en prestation dont le montant réel ne m'a pas été communiqué par ce dernier qui m'oriente vers M. Khedam qui doit me remettre la partie restante ! Alors que je n'ai aucun rapport ni en relation morale et écrite avec ce bonhomme, il s'avère ainsi que j'ai été victime d'une escroquerie, de ce fait, devant cette situation, j'ai ainsi constitué un avocat pour faire valoir mes droits. L'affaire a commencé par le tribunal correctionnel de Chéraga pour parvenir jusqu'à la Cour suprême, laquelle après avoir étudié le cas a transmis de nouveau le dossier au tribunal de Chéraga pour une réexamination et de prendre les mesures nécessaires qui s'imposent. L'affaire citée en objet est donc de nouveau instruite par le juge de la 4^e Chambre correctionnelle du tribunal de Chéraga en date du 14/6/2021 et faire l'auteur de la plainte, l'accusé, le notaire convoqué par le juge a vicieusement

fait des déclarations contraires à ses propres écrits en contradiction avec sa fonction de personne assermentée, de plus et à mon étonnement. C'est le cautionnement manifeste des mensonges par le magistrat, curieusement, l'affaire a tourné et ce devant l'auditoire passant du bavardage aux contradictions, d'affaires de vente et d'achat d'appartements avec le principal témoin infiltré malicieusement et qui se retrouve comme étant un imposant interlocuteur. L'audience de la honte, l'interrogatoire scandaleux, inadapté et inapproprié, un témoignage imaginaire de mensonges, d'incohérence, de discordance et enfin de complaisance. Ce ramassis de témoins planifiés par l'intelligent colonel en retraite, Kechida Naguib. Ces témoins n'ont aucune légalité juridique d'être témoins dans cette affaire et de se présenter devant le juge en question sous peine d'être passibles des articles du code pénal allant du 232 à 236 du code pénal. M. Kheddami qui est lui-même témoin en question appuie son témoignage par un groupe de témoins véreux, et légalement on ne peut pas construire une vérité sur des bases mensongères. Monsieur le Ministre, vu que je n'ai pas assisté à

la dernière audience du mois de septembre 2021 à la Cour de Tipasa parce que je n'ai reçu aucune convocation alors que la partie adverse était présente et le juge a pris la décision en mon absence, Vu que le protocole socio-juridique n'ayant pas été respecté convenablement, Vu que je suis moudjahid et de sur quoi souffrant du poids de l'âge, Vu que je suis un mal-voyant chronique et dont la voix est inaudible, Vu que les débats durant l'audience étaient scandaleux complaisants et inutiles avec un questionnement généreux pour disculper coûte que coûte le coupable, Vu que mes droits les plus élémentaires n'ont pas été considérés qui consistent en la présence obligatoire de tierces personnes avec moi pour être auditionnées dans pareille situation. Et enfin, vu que mes droits de moudjahid protégés par l'article 13 du droit constitutionnel. A cet effet, je vous demande la réouverture du dossier (AMARI Abdelmalek - KECHIDA Naguib) et son réexamen de nouveau. Dans l'attente d'une réponse dans un délai approprié, je vous prie de croire Monsieur le Ministre de la Justice, à mon assurance de mes sincères salutations.

Monsieur DIF EL Hadi

Gérant Coopérative de jeunes « OASIS »

SDF (chez Mr MOKRANE Mustapha)

BP n° 65 C Dar El Beida (Alger)

MOB : 0541 98 31 22

A Monsieur le Président de la République Algérienne Démocratique et Populaire

Confession d'un président d'Association à son Président de la République

Monsieur le Président de la République

Qu'attendons-nous d'un jeune qui désespère de tout et à qui on vient simplement d'arracher son gagne-pain et de surcroît, cette violence émanant des autorités. Son histoire commence en novembre 90, date à laquelle il est organisé le Salon des jeunes investisseurs au Palais des Expositions de Pins Maritimes. Chômeur de son état, Dif El Hadi se prend par la main, il se dirige tout droit à cette foire organisée dans la foulée du programme d'aide à l'emploi des jeunes que venait d'initier le gouvernement. Sur place, il se laisse convaincre que ce programme était des plus sérieux et qu'il fallait simplement se décider à créer sa propre entreprise. Après 18 mois et moult péripéties, il est à la tête d'une coopérative de jeunes spécialisée dans la restauration rapide à l'ex-Gare routière du 2 mai 62 (Alger), employant 16 jeunes sauvés des griffes du chômage et du terrorisme, puis à la tête d'une association de soutien et de suivi aux Coopératives de jeunes de la wilaya d'Alger, les aidant au maximum pour abandonner le rêve (Canada-Australie...) pour entrer dans le monde du travail et ne dépendre que de soi-même, écartant la politique d'assisté. «Coup de tonnerre», le 8 mai 1999, tout est démolé à la gare routière du 2 mai 62 - Alger pour cause d'utilité publique par M. Tayeb Zitouni, l'ex-président de l'APC d'Alger-Centre. Sur injonction des services concernés de M. Cherif Rahmani, ministre du Gouvernement de l'ex-GGA, à savoir si c'est de la provocation, de la hogra, du mépris ou un simple acte réfléchi dont on n'avait pas mesuré les conséquences. Voilà, une fois dépossédés, livrés à la rue, à la misère, à la privation et au désespoir des responsables ayant été à l'origine de leur situation ne leur accordant pas la moindre attention, mais surtout ne leur propose aucune solution définitive à ce qui est devenue une galère conjugue au quotidien. Armé d'une belle rage de vaincre, El Hadi n'a cessé d'interpeller toutes les instances censées gérer ce genre de contentieux au plus haut niveau pour l'indemni-

sation et un éventuel recasement. Seulement, il n'a trouvé aucune oreille qui daigne l'écouter pour mettre un terme à ce qui leur arrive.

Après un tapage médiatique de taille et sur une instruction de la présidence, une décision d'attribution en guise de dédommagement au centre commercial «MENANI», nous a été remise par M. Zitouni Tayeb, l'ex-président de l'APC d'Alger-Centre lors de la cérémonie de remise des décisions aux bénéficiaires qui a eu lieu le 29 avril 2000 (voir JT de 20h) de l'ENTV, déclarant à la presse écrite «Opérationnelle dans un mois», puis un contrat de location et un cahier des charges nous ont été remis par l'EGOTU (Epic) le 20 juillet 2000. Après une durée de 8 années 4 mois et 12 jours, me fut remis les clefs du local numéro 1 au 1^{er} étage du centre commercial «MENANI» sur décision de justice par un huissier. Et suite à mon front parlé, mes écrits, mes lettres ouvertes aux hautes autorités, j'ai fait l'objet d'un complot judiciaire au niveau du tribunal de Bir Mourad Rais et le Conseil d'Etat (documents officiels et décisions de justice à l'appui). Le 13 septembre 2013, fut la démolition du centre commercial «MENANI» Alger à nouveau pour une utilité publique pour un méga projet (réalisation d'un parking à 10 étages avec un restaurant panoramique, un centre commercial et des boutiques par une entreprise espagnole). Malheureusement, le projet est tombé à l'eau pour quelle raison ? On l'ignore mais des questions demeurent en suspens se posent d'elles-mêmes. Les responsables de cette catastrophe diabolique, l'ex-wali d'Alger, l'ex-directeur de la Régie foncière de la wilaya d'Alger (EPIC), l'ex-directeur des transports de la wilaya d'Alger (responsable de la réalisation).

Les questions qui se posent d'elles-mêmes : qui a ordonné l'arrêt du projet et pourtant très rentable et indispensable ? Pourquoi la régie foncière de la wilaya d'Alger a procédé à la démolition et vandalisé le centre commercial ? Pourquoi l'entreprise espagnole a plié bagages ? Qui a bénéficié de l'assiette du centre commercial d'une valeur inestimable ? Où est passé le budget du projet (voir son estimation) ?

Toutes ces questions demeurent sans réponse. Les documents officiels, les décisions de justice, les correspondances, (accompagnés d'accusés de réception), les articles de presse et les lettres ouvertes adressées aux autorités prouvent que j'ai fait l'objet d'un complot judiciaire de l'an 2000 à 2010. Et l'opinion publique qui a suivi cette affaire de hogra et d'injustice et dans le droit de le savoir si évidemment nous avons à présent dans La Nouvelle République en démocratie, un Etat de droit. Pour l'instant, mon éducation et ma conduite ne me permettent pas de divulguer les noms des magistrats à l'origine de mes malheurs. De l'enfer vécu par leurs fautes s'écroulant dans des dettes angoissantes, vivant un cauchemar infernal et interminable qui demeure à ce jour. Mais je laisse le soin à la commission juridique compétente une fois désignée par Monsieur le Président de la République, concernant l'enquête approfondie que j'ai demandée à travers des requêtes déposées au bureau d'ordre respectif le 7 juillet 2020 à Monsieur le Président de la République, M. Le Premier ministre, le ministre de la Justice et Gardes des sceaux, d'affirmer ou d'infirmer les faits reprochés aux magistrats concernés. Durant mes procédures judiciaires, j'ai eu à faire à des magistrats haineux n'ayant ni âme ni conscience dont l'abus de pouvoir est très fréquent. J'affirme par la suite que certains magistrats se comportent comme si la justice est leur propriété privée. Le problème c'est qu'ils le croient et c'est grave pour eux et la balance de la justice. Par contre, je tiens à féliciter d'autres magistrats qui par leur comportement exemplaire donnent une âme aux lois et à la justice algérienne. Et j'assume toutes les conséquences sans être apte à supporter 21 autres années de souffrance. Comment voulez-vous que la confiance se rétablisse à nouveau entre ce peuple et l'Etat nouvellement installé. Alors que la saga de la hogra, de l'humiliation et du mépris se poursuivent à votre insu dont je subis l'exemple concret. En 2020, soit 7 longues années plus tard, le centre commercial «MENANI» est devenu un dépôt d'ordures et un lieu de débauche, vérifiable la nuit tombée, telle est la

réalité amère. «Chasser des familles ayant des locaux source de leur gagne-pain pour en faire un dépôt d'ordures et un lieu de débauche» et par voie de conséquence, quel est le mobile et les raisons d'un président d'association (socio-professionnel) et gérant d'une coopérative de jeunes à passer à l'acte d'un braquage, de l'agence d'Air Algérie de Rouiba, un 11 septembre 2014 et sans être repéré ni identifié, se livre de son plein gré aux autorités après être passé dans une émission directe à la chaîne de télévision à El Chourouk TV le 16 septembre 2014 à 21h 30, tout simplement parce qu'il n'avait pas les moyens de subvenir aux besoins de sa famille, ni accéder à l'achat d'affaires scolaires à son enfant de 6 ans qui venait de faire sa première entrée à l'école, ni offrir la nourriture à ses enfants qui les habille de la friperie et pour lui, c'est devenu une situation insoutenable, désespérante, voire même suicidaire. Une situation, portant atteinte à ma dignité en vivant sous le seuil de la pauvreté, sans aucune ressource pour subvenir à mes besoins et à ceux de ma famille en s'écroulant sous des dettes angoissantes vivant un cauchemar interminable qui m'a poussé à ce braquage. A cet effet, je vous sollicite M. le Président de la Nouvelle République pour m'établir dans mes droits les plus légitimes en m'établissant à travers une commission juridique suite à une enquête approfondie juste et équitable afin que justice soit faite.

«Afin que la confiance se rétablisse à nouveau entre ce peuple meurtri et La Nouvelle République dont vous avez la lourde charge».

Dans l'attente d'un geste concret et palpable comme réponse à mes 21 longues et pénibles années de procédures administratives et judiciaires dont 5 années d'incarcération, sans oublier de vous informer qu'une requête a été déposée au niveau du bureau d'ordre de la Présidence le 7 juillet 2020. Comptant sur l'efficacité de votre intervention en tant que Président de la Nouvelle République, Veuillez croire, Monsieur le Président de la République à ma sincérité et à ma façon de bien faire afin de pouvoir contribuer à l'essor de mon pays.

THÉÂTRE RADIOPHONIQUE

DÉCÈS DU COMÉDIEN ABDELAZIZ CHAREF

Le comédien et animateur de la troupe de théâtre radiophonique, Abdelaziz Charef est décédé dimanche à Alger à l'âge de 78 ans, a-t-on appris auprès de ses proches. Formé au conservatoire d'Alger, le défunt avait aussitôt rejoint la troupe de la radio, pour y travailler depuis, comme comédien et réalisateur de pièces radiophoniques, avant de se voir distribué dans plusieurs rôles, au cinéma, à la télévision et au théâtre. L'enterrement du défunt aura lieu lundi au cimetière d'Ouled Fayet, à Alger.

R.C.

THÉÂTRE D'EXPRESSION AMAZIGHE

NEUF TROUPES AU CONCOURS DE LA MEILLEURE PRODUCTION

Neuf (9) troupes amateurs de théâtre participent à la 3e édition du concours de la meilleure production théâtrale en tamazight, organisée à Tizi-ouzou à partir de ce dimanche, par le théâtre régional Kateb Yacine, a-t-on appris dimanche du directeur de cette institution, Farid Mahiout.

Il s'agit de 8 troupes locales et d'une troupe de la wilaya de Bouira qui participeront jusqu'au 20 de ce mois avec des productions réalisées en 2021, une des conditions du concours, a-t-il souligné.

Le concours, dont l'objectif est d'encourager et de promouvoir le 4ème art amateur, sera encadré par un jury de 3 personnes, un metteur en scène, un dramaturge et un acteur de théâtre.

Les représentations auront lieu à 14 h au niveau de la salle de spectacle du théâtre jusqu'à la clôture du concours où 3 lauréats de la meilleure production seront choisis parmi les troupes participantes.

«Le 1er lauréat qui sera choisi par le jury sera récompensé par une tournée de 5 spectacle à travers le territoire national et les 2 autres auront des prix d'encouragement» a souligné M. Mahiout. Ce concours, rappelle-t-on, est organisé dans le cadre de la célébration des festivités de Yennayer 2972 placé cette année sous le thème «Yennayer, socle national, culturel et identitaire».

R.C.

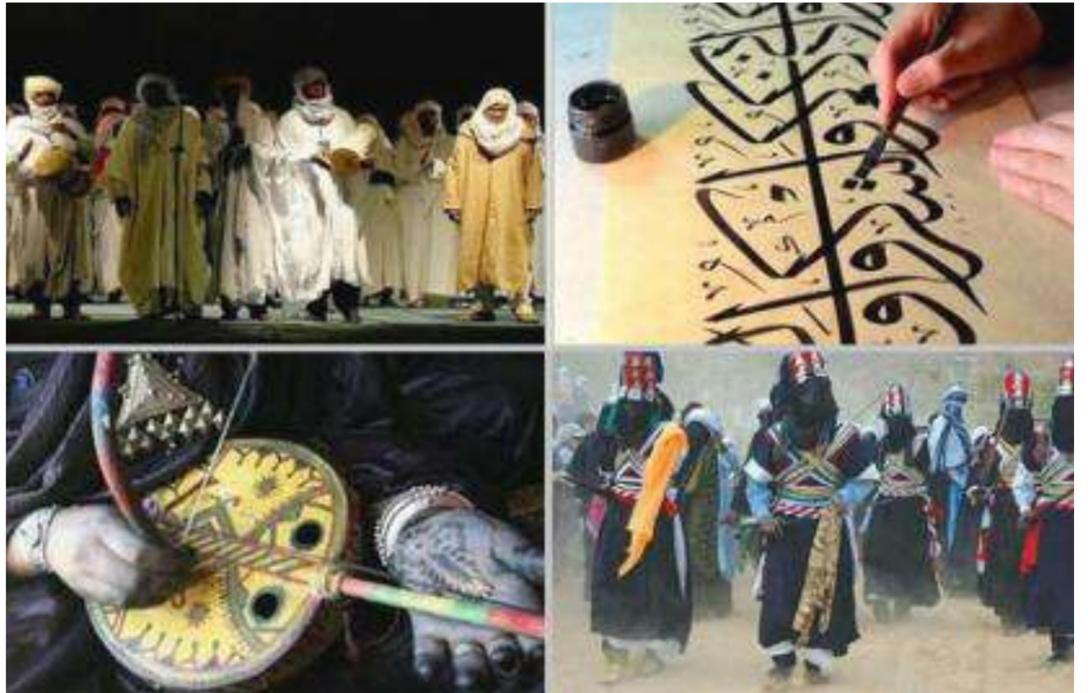
Patrimoine culturel immatériel

Une Commission intersectorielle de classement

«Le ministère de la Culture va mettre en place, dans les prochaines semaines, une Commission intersectorielle nationale pour le classement des éléments du patrimoine culturel immatériel (PCI). Ce projet, premier du genre, est d'ores et déjà lancé», a déclaré à l'APS M. Kherbouche, précisant que, par le passé, les procédures de classement se faisaient par le biais du Centre qu'il dirige. Cette structure sera destinée à «recenser» l'ensemble des biens relevant du patrimoine immatériel, en prévision de leur classement à l'échelle nationale, avant de les proposer, dans une seconde étape, sur la liste du Patrimoine mondial de l'humanité de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture (Unesco), ajoute-t-il. Tout en notant l'existence, depuis des décennies, d'une commission destinée au classement des biens culturels relevant du patrimoine matériel (bâti, sites archéologiques, etc), le même responsable a souligné «l'urgence de valoriser l'ensemble des éléments de notre PCI, en fonction de la priorité à accorder à chacun d'eux».

Rappelant qu'au niveau de l'Unesco, l'Algérie a classé, à ce jour, 9 éléments de son patrimoine immatériel, il a déploré que, s'agissant du patrimoine matériel, «aucun dossier n'a été soumis à l'organisation onusienne depuis 1992», année de classement de la Casbah.

Pour sa part, la chercheuse au CNRPAH, Ouiza Galléze, a estimé que, même à ce niveau, l'Algérie aurait pu obtenir davantage d'acquis : «L'Algérie a été le 1er pays à ratifier, en 2003, la Convention internationale pour la sauvegarde du PCI et avait accueilli la session de 2006. Ce n'était pas difficile de se positionner pour être



→ Une Commission intersectorielle nationale pour le classement des éléments du patrimoine culturel immatériel sera mise en place dans «les prochaines semaines», a annoncé le directeur du Centre national de Recherches en Anthropologie historique (CNRPAH), Farid Kherbouche

un pays-pivot dans ce domaine». Selon elle, le patrimoine doit être considéré comme «une question politique et comme facteur de développement économique du pays, et devant, à ce titre, bénéficier de dispositifs juridiques adaptés» à son importance, arguante-t-elle, préconisant des «actions concrètes, à travers, entre autres, le lobbying». Plus en détails, Mme Galléze a plaidé pour «la création de postes budgétaires de la Fonction publique au profit des acteurs du patrimoine, pour la valorisation du rôle des experts et chercheurs, la création d'université et de centres spécialisés ainsi que pour la coordination entre tous les secteurs concernés par la question». Se félicitant de la présidence, par l'Algérie, du Centre africain pour

la sauvegarde du PCI, la chercheuse en Anthropologie considère que le pays pourrait rentabiliser cet acquis pour devenir «un pays d'accueil et de transit» pour les autres Etats du continent, recommandant, pour ce faire, la mise à la disposition des chercheurs des outils pédagogiques adéquats.

Et d'insister sur l'aspect de la formation pour faire profiter les pays africains de l'expertise algérienne, dans le cadre des missions de cette structure à vocation régionale, plaidant, à ce propos, pour l'usage «tout au moins de l'une des deux langues dominantes en Afrique, sinon les deux à la fois», à savoir l'anglais et le français.

Pour rappel, la liste du patrimoine immatériel algérien classé

par l'Unesco comprend, entre autres, les dossiers du couscous, commun au Maghreb, du «Rakb de Sidi Cheikh» (Fantasia), de l'Imzad, de la Sebiba (Djanet), de l'Ahellil du Gourara (Timimoun) et de la calligraphie (2021), partagé par d'autres pays arabes.

En sus de celui de la musique Raï, qui sera examiné en décembre prochain, l'Algérie soumettra, en 2023 pour classement, le dossier du «chant féminin», dans toutes ses variantes nationales, sachant que dans le registre des éléments matériels, sont classés dans la liste du patrimoine de l'humanité, notamment la Casbah d'Alger, la Vallée du M'Zab, le Parc du Tassili N'Ajer (Djanet) et la Kalâa des Béni Hamad (M'sila).

R.C.

Célébration de Yennayer

Elle nourrit le sentiment d'appartenance à la Nation, unie et unifiée

La célébration de Yennayer (nouvel an amazigh) «nourrit le référent historique» et le «sentiment d'appartenance à la nation algérienne unie et unifiée», a affirmé dimanche depuis Tamanrasset le secrétaire général (SG) du Haut-Commissariat à l'amazighité (HCA) Si El-Hachemi Assad. S'exprimant lors du lancement, à la maison de la culture de Tamanrasset, du programme des festivités du nouvel an amazigh, Yennayer 2972, correspondant au 12 janvier 2022 du calendrier grégorien, en présence notamment des autorités locales, de spécialistes, des médias et des membres du jury du Prix du Président de la République de la littérature et la langue amazighes, M. Assad a indiqué que Tamanrasset abrite cette année les festivités du nouvel an amazigh sous le haut patronage du Président de la République M. Abdel-



madjid Tebboune. Cette édition est rehaussée par la présence de l'institution militaire, à travers les éléments de la Garde républicaine, aux cérémonies d'inauguration et de clôture des festivités de cette fête nationale, a souligné le SG du HCA, ajoutant que la présence de l'institution militaire «est une preuve tangible de la relation

étroite entre l'Armée nationale populaire et le peuple algérien imbu de patriotisme». Si El-Hachemi Assad a soutenu, en outre, que cette manifestation «est le fruit d'une participation institutionnelle et des efforts fournis par l'Etat pour la promotion de la langue et la culture amazighes et la valorisation du legs culturel ancestral».

Le programme commémoratif prévoit une cérémonie de remise, le 12 janvier courant, du prix du Président de la République de la littérature et la langue amazighes, dans sa deuxième édition, «dans un cadre empreint d'optimisme et augurant de prospérité pour l'Algérie» en cette nouvelle année, a-t-il dit. «Notre pays mérite tout le bien et l'amour de ses enfants, au travers la préservation de ses composantes identitaires, patrimoine commun de l'ensemble du peuple algérien», a-t-il ajouté.

Diverses activités culturelles et des soirées artistiques, animées par des troupes issues de différentes régions du pays, figurent au programme de célébration de Yennayer, don un séminaire lundi sur «l'habitat traditionnel en Algérie, des temps anciens à aujourd'hui».

R.C.

Equipe nationale

Quinze champions d'Afrique pour encadrer 13 novices

→ La sélection algérienne de football (tenante du titre), présente pour la 19^e fois en phase finale de la Coupe d'Afrique des nations à l'occasion de la CAN-2021 au Cameroun (9 janvier - 6 juin), comptera sur un groupe assez expérimenté, en présence de 15 champions d'Afrique, sur 28, pour aller à la conquête d'une troisième étoile.

Le coach national Djamel Belmadi a renouvelé sa confiance à 15 «guerriers», qui étaient présents en 2019 en terre égyptienne, pour offrir à l'Algérie un troisième trophée après 1990 et 2019. Deux joueurs et non des moindres joueront au Cameroun leur cinquième CAN, à savoir le portier Raïs M'bolhi et l'attaquant Islam Slimani. Ce duo expérimenté devance six joueurs qui comptent trois CAN, à savoir Aïssa Mandi, Sofiane Feghouli, Yacine Brahimi, et Riyad Mahrez. Tout ce beau monde sera chargé de guider et d'encadrer la «nouvelle vague» qui va devoir connaître et s'acclimater à la dure réalité de la compétition de haut niveau notamment sur le continent. 13 joueurs au total vont vivre pour la première fois l'am-



Les Verts avec un groupe assez expérimenté.

(Photo > D.R.)

bianche du tournoi africain, dans sa 33^e édition : le gardien de but Mustapha Zeghba (Damac FC/Arabie saoudite), ainsi que les joueurs de champ Mohamed Réda Halaïmia (KFCO Beerschot/Belgique), Abdelkader Bedrane (ES Tunis/Tunisie), Mohamed Amine Tougaï (ES Tunis/Tunisie), Houcine Benayada (ES Sahel/Tunisie), Lyes Chetti (ES Tunis/Tunisie), Adam Zorgane (SC Charleroi/Belgique), Ramiz Zerrouki (Twente FC/Pays-Bas), Haris Belkebla (Stade brestois/France), Sofiane Bendebka (Al Fateh FC/Arabie saoudite), Farid Boulaya (FC Metz/France), Saïd Benrahma (West Ham/Angleterre), et Mohamed El-Amine Amoura (FC Lugano/Suisse). Lors de l'édition 2019 en Egypte, ils étaient neuf joueurs à être retenus pour la première fois à la CAN.

R. S.

Liste des joueurs présents à la CAN-2021 et le nombre de leur participation en phase finale :

4 participations (2 joueurs) :
1. Raïs M'bolhi (Al-Ittifaq, Arabie saoudite) : 2013 - 2015 - 2017 - 2019
2. Islam Slimani (O. Lyon, France) :

2013 - 2015 - 2017 - 2019
3 participations (4) :
1. Aïssa Mandi (Villarreal, Espagne) : 2015 - 2017 - 2019
2. Sofiane Feghouli (Galatasaray, Turquie) : 2013 - 2015 - 2019
3. Riyad Mahrez (Manchester City, Angleterre) : 2015 - 2017 - 2019
4. Yacine Brahimi (Al-Rayyan SC, Qatar) : 2015 - 2017 - 2019
2 participations (3) :
1. Ismaël Bennacer (AC Milan, Italie) : 2017 - 2019
2. Baghdad Bounedjah (Al-Sadd, Qatar) : 2017 - 2019
3. Ramy Bensebaïni (Borussia Monchengladbach, Allemagne) : 2017 - 2019
1 participation (9) :
1. Alexandre Oukidja (FC Metz, France) : 2019
2. Mehdi Tahrat (Al-Gharafa,

Les adversaires de l'Algérie

23^e rendez-vous contre la Côte d'Ivoire, le 1^{er} devant la Guinée équatoriale

→ L'équipe nationale algérienne de football, championne d'Afrique en titre, abordera la 33^e édition de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2021 (reportée à 2022) au Cameroun (9 janvier - 7 février), dans le groupe E, constitué de la Côte d'Ivoire, la Sierra Leone et la Guinée équatoriale. Au niveau de ce groupe, ce sont les «Eléphants» qui détiennent le record de matchs face aux «Verts» avec 22 rencontres, suivis de la Sierra-Leone (5) alors que la Guinée équatoriale affrontera pour la première fois de son histoire les Verts. La confrontation algéro-ivoirienne sera donc la 23^e (toutes compétitions confondues) entre les deux grands favoris du groupe E, avec une égalité quasi parfaite (7 V - 8 N - 7 D) avec un léger avantage pour les Algériens (26 buts inscrits - 24 encaissés). Algériens et Ivoiriens se sont affrontés amicalement à 6 reprises, et dans toutes les compétitions officielles dont les Jeux africains (2), les qualifications du Mondial (4), les qualifications de la CAN (4) et les phases finales de la CAN (8).

Il faut remonter au 19 juillet 1965, pour voir les deux «teams» s'affronter à Brazzaville aux Jeux africains, en faisant match nul (0-

0) alors que le 22^e et dernier rendez-vous, avait lieu le 11 juillet 2019 à Suez (Egypte) en quarts de finale de la CAN-2019, remporté aux tirs au but (1-1, 4-3) par les coéquipiers de Riyad Mahrez. Au classement des buteurs, c'est l'ex-international, Djamel Menad qui mène la danse avec 3 buts, suivi de Belloumi, Amani, Meçabih, Saïb, Feghouli et Soudani, tous avec 2 buts. Contre la Sierra Leone, l'Algérie n'a disputé que 5 rencontres toutes officielles (entre 1980 et 1996) qui se sont soldées par 2 victoires, deux nuls et une défaite avec une différence de buts favorable (7 buts pour et 3 contre). Les buteurs algériens avaient pour noms : Bensaoula et Meçabih (2 buts chacun), Madjer, Fergani et Menad (1). Au Cameroun, les camarades de Youcef Belaïli domiciliés à Douala, défendront leur titre respectivement devant la Sierra Leone le mardi 11 janvier (14h algériennes), la Guinée équatoriale le dimanche 16 janvier (20h) avant de boucler le 1^{er} tour face aux redoutables Ivoiriens, le jeudi 20 janvier à 17h. ■

Première participation (13 joueurs) :

1. Mustapha Zeghba (Damac FC, Arabie saoudite)
2. Mohamed Réda Halaïmia (KFCO Beerschot, Belgique)
3. Abdelkader Bedrane (ES Tunis, Tunisie)
4. Mohamed Amine Tougaï (ES Tunis, Tunisie)
5. Houcine Benayada (ES Sahel, Tunisie)
6. Lyes Chetti (ES Tunis, Tunisie)
7. Adam Zorgane (SC Charleroi, Belgique)
8. Ramiz Zerrouki (Twente FC, Pays-Bas)
9. Haris Belkebla (Stade brestois, France)
10. Sofiane Bendebka (Al Fateh FC, Arabie saoudite)
11. Farid Boulaya (FC Metz, France)
12. Saïd Benrahma (West Ham, Angleterre),
13. Mohamed El-Amine Amoura (FC Lugano, Suisse).

EN DEUX MOTS

Premier entraînement des Verts, Feghouli dans le groupe

Les Verts ont foulé, en ce dimanche 9 janvier 2022, et pour la première fois, la pelouse du terrain annexe du complexe multisports de Japoma, à Douala (Cameroun). Bien qu'elle soit annoncée fermée pour les médias, les responsables de la sélection ont permis aux représentants de la presse nationale présents d'assister durant dix minutes à cette séance afin d'immortaliser les premières séquences de cet entraînement. Après les habituels exercices d'échauffement, suivis de toros (en deux groupes), ainsi qu'un travail individualisé pour Mandi et Feghouli avec le préparateur Lancou, le sélectionneur Belmadi a pris les choses en main pour une longue séquence de mise en place tactique. Le coach national a multiplié les conseils et les arrêts de jeu pour expliquer ce qu'il voulait de ses joueurs, notamment les bonnes connexions, la rapidité d'exécution et le pressing constant et collectif sur le porteur du ballon. On notera le retour dans le groupe de Feghouli qui s'est donné à fond, y compris lors de la série des tirs pour clôturer la séance, après s'être entraîné en solo durant quelques jours en raison d'une blessure.



Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA. Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse, 1, rue Bachir Attar, Place du 1^{er}-Mai - Alger. Tél. : 021 6710.44/6710.46 Fax : 021 6710.75. Compte bancaire : CPA 103 400 08971.114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles. **Membres fondateurs :** Gérant, directeur de la publication: **Abdelwahab Djakoune**. Rédacteur en chef : **Radia Zerrouki** Directeur commercial : **Ouahid Kouba** Composition **PAO La Nouvelle République** Impression Alger : **SIMPRAL** Tirage : 2500 exemplaires 16 - Pages Oran : **SIO**. Constantine : **SIE**. Diffusion centre : **SEDICOM**. Ouest : **SPDO**. Est : **El Khabar**. Sud : **Trag diffusion** Publicité : *La Nouvelle République*, Maison de la Presse. Tél. : 021 6710.72. Fax : 021 6710.75. E-mail : lnr98redaction@yahoo.fr / E-mail pub : lnr98publicite@yahoo.fr - ANEP Spa : 1, avenue Pasteur, Alger. Tél. : 021 73.76.78 - 021 73.71.28. Fax : 021 73.95.59 - 021 73.99.19. Conception : **Studio Baylaucq**, Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40 Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

Cameroun-2021

LA FAF condamne l'agression dont ont fait l'objet des journalistes algériens

→ La Fédération algérienne de football, à travers la personne de son président, M. Amara Charaf-Eddine, tient à condamner vigoureusement la lâche agression dont ont fait l'objet trois journalistes algériens à Douala, au Cameroun, en l'occurrence M. Smail Mohamed Amokrane du quotidien *Compétition*, M. Mehdi Dahak de *DZ Foot*, et M. Mohamed Aissani de l'APS (Agence presse service). Venus pour assurer la couverture de la CAN TotalEnergies - Cameroun 2021, et plus particulièrement les matches des Verts, les trois représentants de la presse nationale ont fait l'objet d'une agression aux alentours de leur hôtel dans la soirée du dimanche 9 janvier 2022, et se sont fait subtilisés quelques effets personnels, dont un passeport et trois téléphones portables. Aussi, la FAF a pris attache avec le res-

ponsable de la sécurité affecté par les autorités camerounaises auprès de la sélection nationale, qui a saisi sa hiérarchie, d'où l'intervention des services de sécurité qui se sont déplacés au niveau l'hôtel pour s'enquérir de la situation de nos trois ressortissants. Une enquête a été ouverte à cet effet, et l'un des trois journalistes légèrement blessés a été transféré à une structure de santé pour prise en charge.

La FAF s'indigne devant un tel incident, le jour de l'inauguration de cet événement continental, placé pourtant sous le sceau de la fraternité et du fair-play, sur et en dehors des stades.

Enfin, la FAF souhaite un prompt rétablissement au journaliste M. Smail Mohamed Amokrane et exprime sa solidarité à la corporation suite à cette regrettable agression. ■

en direct

En direct

Premier entraînement des Verts, Feghouli dans le groupe

le match à suivre

Equipe nationale

Quinze champions d'Afrique pour encadrer 13 novices

football

Cameroun 2021

LA FAF condamne l'agression dont ont fait l'objet des journalistes algériens

CAN-2021 : Algérie - Sierra Léone à 14h

Les promesses font débats

→ **La Coupe d'Afrique des Nations fait ses premiers pas vers le trophée. Les premiers résultats tombent et avec leurs analyses. A l'ouverture de cette 33^e édition, c'est le Cameroun qui inscrit sa première victoire et le Burkina Faso sa première défaite. Dans la soirée, c'est le Cap-Vert qui s'installe en deuxième position laissant ainsi au bas du classement l'Ethiopie, avec un premier carton rouge.**

La suite sera encre plus difficile et plus palpitante. Il y a des matches qui sont attendus à l'image des champions d'Afrique qui suscitent encore et toujours divers commentaires. On remarque que les positions diffèrent d'une manière très franche contrairement à des discours regrettables. Survolant les principaux favoris possibles de cette CAN. Un journal électronique africain s'interroge : « Qui peut contrarier les Fennecs à la CAN-2021 ? Tour d'horizon des forces en présence ».

L'Algérie, grand favori

S'appuyant sur un fait qui étonne et surprend, les spécialistes évoquent cette invincibilité qui domine cette formation nationale algérienne depuis son précédent sacre (34 matches) et bien entendu sans omettre de se référer à sa récente vainqueur de la Coupe arabe, « avec une ossature composée de cinq champions d'Afrique, l'Algérie fait office de grande favorite à sa propre succession », estiment-ils. Ces professionnels se réfèrent également à cette véritable machine toujours aussi bien huilée « et s'ils jouent à leur niveau, les tenants du titre s'annoncent très difficiles à stopper, eux qui ont aussi dans le viseur la série d'invincibilité record au niveau mondial de l'Italie (37 matches), qui pourrait être battue si tout va bien en 8^e de finale ». Une alerte est toutefois signa-



■ Les Verts veulent bien entamer la CAN.

(Photo > D. R.)

lée en l'occurrence que « le Burkina Faso a récemment démontré à deux reprises (2-2, 1-1) que les Algériens sont prenables lorsqu'ils sont dans un mauvais jour ». Aujourd'hui donc, les Verts débute la compétition par un match facile face à la Sierra Léone (14h). Un match qu'ils ne doivent cependant pas prendre à la légère puisque l'entame de la compétition est très importante. Il y aura aussi un somptueux Nigeria - Egypte à 17h, alors que le match Soudan - Guinée-Bissau à 20h clôturera cette 3^e journée.

Le Sénégal, un sérieux concurrent

Voilà une sélection qui tient à sa revanche après son échec en Egypte face aux Fennecs. Les spécialistes trouvent que le Sénégal s'est remis de son premier sacre dans la compétition. Ce qui ne devrait surprendre personne, au regard « de la richesse de l'effectif à disposition d'Aliou Cissé (Edouard Mendy, Koulibaly, Gueye, Mané...) », mais ils observent que les « Lions n'ont toutefois pas donné le sentiment de progresser en deux ans et demi, ce référent qui est forcément problématique ». Pourquoi cette remarque ? Elle pourrait ne pas être un motif palpant, mais, le fait d'avoir perdu « leur seul match disputé contre une adversaire de taille durant la même période (3-1 au Maroc en octobre 2020) et qu'ils aient même frôlé la correctionnelle à deux reprises récemment contre l'Eswatini (1-1) et le Togo (1-1), avec une égalisation à chaque fois arrachée dans le temps additionnel « cela mériterait une analyse ».

Le Maroc espère

Pour les spécialistes entre ses choix dra-

coniens (mise à l'écart de Ziyech, Mazraoui et Harit) et son manque de fond de jeu, le sélectionneur Vahid Halilhodzic, nommé après l'échec de la précédente CAN (élimination en 8^e de finale contre le Bénin), a eu droit à son lot de critiques. « On estime que ces derniers mois pourtant, le technicien a donné l'impression que son travail commençait à payer avec la mise en place d'un collectif de plus en plus convaincant qui fait la part belle à la nouvelle génération incarnée par Chair, Louza ou encore Ryan Mmaee, qui a réussi un sans-faute, exclusivement à domicile certes, dans les éliminatoires du Mondial 2022. Redoutable en défense (un seul but encaissé en six journées dans ces mêmes éliminatoires). Mais une question plus tranchante est posée « ce Maroc peut viser haut. Jusqu'où ? » La réponse n'est pas ailleurs, elle est juste au cœur de cette CAN qui va le déterminer.

Les Lions Indomptables se défendent

Ils étaient attendus au tournant par tout un peuple. Ce peuple qui avait aussi attendu près d'un demi-siècle sans organiser de Coupe d'Afrique des nations sur son territoire. A ce siècle, il y avait cette crainte de ne pas pouvoir être l'hôte de cette CAN. L'hommage est rendu à leur président de la Fédération camerounaise de football. Samuel Eto'o qui leur faisait rappeler avant le coup de sifflet que la victoire est indispensable et qu'ils jouaient chez eux. C'est certainement cette pression qui pesait sur les jambes des joueurs qui se sont vite fait piégés par un but. Une ouverture du score qui a douché l'enthousiasme des fans des Lions Indomp-

tables. Quelque peu abattu, le Cameroun manque de tranchant pour faire la différence. Mais les hommes d'António Conceição vont être récompensés de leurs efforts. Zambo Anguissa est fauché dans la surface de réparation par le capitaine burkinabé Bertrand Traoré. Après consultation de la VAR, Mustapha Ghorbal, l'expérimenté arbitre algérien de cette rencontre, désigne le point de penalty. Vincent Aboubakar d'un tir parfait, ne laisse aucune chance au gardien pour égaliser (40^e, 1-1). Les Lions sortent leurs griffes et relancent ce match. Et a une poignée de secondes de la fin de la première tranche, Aboubakar s'offre un doublé sur penalty (45^e+3). Un score qui garnira le tableau du match jusqu'au coup de sifflet final.

Victoire difficile du Cap-Vert sur l'Ethiopie

Le Cap-Vert s'empare de la deuxième place du groupe « A » de la CAN en dominant l'Ethiopie (1-0) ce dimanche au Stade d'Olembe. Même à dix, les Antilopes se sont montrées plus robustes, plus entreprenantes et surtout organisées jusqu'à mettre l'adversaire dans des situations qui désorganisent leurs stratégies. Les Cap-Verdiens voyaient leur succession d'occasions récompensée avant la pause. Sur un centre venu de la gauche, Rodrigues donne sur Julio Tavares qui crucifiait Shanko à bout portant (0-1, 45^e+1).

Résumé de H. Hichem

- EPTV : Algérie - Sierra Leone à 14h
- BeIN Sports : Nigeria - Egypte à 17h
- BeIN Sports : Soudan - Guinée-Bissau à 20h